

ÉTIQUETAGE

(Suite de la première page)

emballage, le prix de vente de ce bien sous réserve de ce qui est prévu par règlement. Le ministre va même plus loin que prévu en imposant l'étiquetage obligatoire non seulement pour l'alimentation mais pour tous les produits vendus au détail. "Des études nous amènent à conclure à la portée universelle de l'article de la loi", devait justifier le ministre Tardif en réponse à une question du journaliste du SOLEIL.

Cette décision du ministre Tardif vient clore un débat qui durait depuis deux ans, l'industrie alimentaire s'étant entre autres toujours opposée à une telle mesure du moins privément et avait accepté le moratoire de l'OPC en attendant le dévoilement d'études précises en ce sens.

La semaine dernière, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) déplorait l'indécision du ministre Tardif. Or, ce dernier n'aurait en main les recommandations de l'Office de la protection du consommateur que depuis le 10 septembre, les études commandées par l'OPC n'ayant été complétées qu'au cours de l'été. "Ces études nous permettent de constater que les consommateurs sont très majoritairement d'accord pour conserver le marquage individuel des prix qu'ils considèrent comme une source nécessaire pour identifier les prix des produits achetés, pour en faciliter les comparaisons et en surveiller l'évolution", de dire le ministre Tardif.

Si la mise en application de l'article 223 avait été retardée ainsi, de préciser le ministre, c'est parce que le nouveau procédé de facturation électronique par système de lecture optique était nouveau et encore au stade expérimental. Or, l'OPC considérait alors prématuré de trancher un tel débat sans en connaître toutes les implications.

SADATE

(Suite de la première page)

l'Associated Press, qui assistait à la parade, le président Sadate a été évacué par hélicoptère et serait grièvement blessé.

Toujours selon le correspondant de la radio israélienne, le vice-président égyptien Hosni Mubarak et le ministre de la Défense ont quitté les lieux. L'espace aérien égyptien a été fermé et, selon la radio israélienne, les vols en direction du Caire sont détournés vers Chypre.

Au Caire, la retransmission du défilé par la télévision et la radio égyptiennes a été interrompue subitement. Vingt-cinq minutes plus tard, la télévision a attribué cette interruption à un incident technique sans faire aucune mention d'un éventuel attentat contre le président Sadate.

DEGATS

(Suite de la première page)

effraction aux Industries Fortier, sur la rue Dorchester, pour y faire des dommages de \$2.500. On précise que le garçon de 10 ans s'est servi d'un chalumeau à acétylène pour découper le métal et pouvoir piller la caisse de certaines machines distributrices de liqueur.

Sont aussi à leur crédit des méfaits dans une maison de plusieurs étages en construction sur la 1ère Avenue, dans la gare du Canadien National, sur le boulevard des Capucins, et dans la Boulangerie Lapointe, sur la 8e Rue.

A ce dernier endroit, les jeunes malfaiteurs ont détruit toute une cuisson de pain et ils ont aussi cassé de nombreux oeufs. A la même occasion, ils auraient lancé des oeufs à des femmes qui passaient à pied sur le trottoir. L'un d'eux a de plus reconnu avoir attrapé un "jogger" à la tête avec un caillou.

Les frères et sœur seraient les enfants d'une femme qui a été abandonnée par son conjoint. Aux policiers qui font enquête, le meneur de groupe a refusé de promettre de ne pas recommencer. Comme les fois précédentes, ces quatre jeunes ont été confiés au directeur de la protection de la jeunesse à Québec.

Une tuerie

WADESBORO, Caroline du Nord (AFP) — Une querelle au sujet de côtelettes de porc s'est terminée en tuerie familiale, lundi, à Wadesboro, en Caroline du Nord.

M. Click Lonzo Bennett, un sexagénaire, n'a plus de dents. Lorsque son épouse Maggie a servi des côtelettes de porc au déjeuner, il s'est fâché, a pris son fusil et a ouvert le feu sur la famille, enfants et petits-enfants, réunie à table.

L'une de ces études réalisée par l'Institut québécois de l'opinion publique (IQOP) auprès de 1.800 personnes le printemps dernier s'est tenue dans trois supermarchés équipés de lecteurs optiques et dans lesquels 2.000 produits (80 pour 100 des articles) n'avaient pas d'étiquettes de prix comparativement à trois supermarchés conventionnels pratiquant l'étiquetage individuel des prix.

Or, de dévoiler l'étude, les consommateurs sont manifestement moins satisfaits de l'affichage des prix dans les magasins à lecture optique, affirmant avoir plus de difficultés à vérifier l'exactitude des prix des produits, l'étiquetage d'étiquette ne pouvant remplacer le prix estampillé sur le produit.

Aussi, les consommateurs ont-ils réclamé massivement le marquage individuel des prix. Cette notion de perception des prix a pu être vérifiée lors du magasinage alors que seulement 39,4 pour 100 des répondants sans marquage individuel de prix ont pu donner le prix exact du produit acheté comparativement à 60,8 pour 100 des répondants des autres magasins.

De même, après être passés à la caisse, la perception demeure plus faible auprès des répondants sans marquage individuel soit 29,6 pour 100 contre 38,5 pour 100. Globalement, 54,8 pour 100 des répondants des supermarchés expérimentaux s'estiment satisfaits comparativement à 93,2 pour 100 des répondants des supermarchés conventionnels.

Dans un cas comme dans l'autre, les insatisfaits de l'affichage des prix (45,2 pour 100 expérimentaux et 6,8 pour 100 conventionnels) réclament que le prix soit clairement indiqué sur chaque produit déclarant que l'affichage des prix dans le magasin leur posait des problèmes de vérification.

D'autre part, si l'on en croit les conclusions de l'étude de la firme de comptables Charette, Fortier, Harvey & Associés, l'économie que pourraient réaliser les consommateurs si on ne devait pas marquer les prix est plutôt dérisoire soit de \$0,20 seulement pour une commande d'épicerie de \$50, soit seulement 4 pour 100.

Aussi le ministre Tardif est-il d'avis que ce sont les chaînes de supermarchés surtout qui profiteraient de l'installation d'un lecteur optique à la caisse. "Selon les expériences récentes et des études aux États-Unis et en Ontario, les supermarchés peuvent doubler le rendement net sur leurs ventes (lequel est de 1 pour 100) par l'installation d'un système utilisant le code universel des produits mais l'économie impliquée par le non-marquage des produits n'est que de l'ordre du quart pour cent." Le ministre répond ainsi à ses détracteurs de la chaîne alimentaire qui laissent croire que l'économie obtenue en n'estampillant pas tous les produits est

une question de vie ou de mort de leur système électronique et fait toute la différence entre la rentabilité ou non de leurs entreprises.

"Même en continuant d'étiqueter les produits, les magasins justifient l'utilisation de ces systèmes par les économies obtenues par une plus grande rapidité aux caisses, moins d'erreurs et un inventaire immédiat des stocks en magasin", de préciser le président de l'OPC, Me Gilles Moreau.

Le projet de règlement sera soumis sous peu au Conseil des ministres, de préciser M. Tardif, aussi fera-t-il l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle durant les prochaines semaines. Les intervenants de l'industrie de la vente au détail auront alors 30 jours pour faire valoir leur point de vue après quoi le règlement sera adopté et on peut avancer la date ultime du 1er janvier 1982 pour sa mise en vigueur. Tout en se disant ouvert aux "détails" du règlement, le ministre a précisé que sa décision était finale.

TRUDEAU

(Suite de la première page)

sept voix n'ajouteraient pas grand-chose à la crédibilité défaillante du gouvernement Trudeau dans ce dossier où huit des dix provinces du Canada, dont le Québec, sont opposées au projet de réforme fédérale.

Que dirait le Parlement britannique dont les députés soulignent déjà l'opposition de la majorité des provinces et la décision de la Cour suprême du Canada déclarant le projet Trudeau inconstitutionnel?

Par contre, si des dissidences de dernière heure venaient saper sa majorité, la défaite de la résolution constitutionnelle en Chambre donnerait lieu à immédiatement au déclenchement d'une nouvelle élection fédérale.

Au départ

Examinons les chiffres. Au départ, Trudeau avait l'appui d'une large majorité des membres de la Chambre des communes, car le Parti libéral avait l'appui officiel du Nouveau Parti

démocratique. Seuls quatre députés néo-démocrates de l'Ouest (Saskatchewan) avaient exprimé leur dissidence.

C'est donc dire qu'un vote, lors de la reprise de la session la semaine prochaine, dans les anciennes conditions, se serait traduit par une impressionnante majorité de 68 voix.

Voici comment le décompte s'annonçait: POUR — libéraux, 144; conservateurs, 1; NDP, 29; total, 174. CONTRE — libéraux, 1; conservateurs, 101, NDP, 4, total, 106. Il y aurait eu une abstention chez les libéraux, celle de Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier. Selon la coutume, la présidente des Communes, Jeanne Sauvé, ne participe pas aux votes.

C'est donc dire que ce vote de 174 à 106 aurait bien placé le gouvernement pour se présenter à Londres.

Mais la situation est maintenant bien changée.

Autobus attaqué par des pirates, près de Montréal

MONTREAL (d'après UPC) — Deux bandits armés voyageant à bord d'une Econoline ont obligé hier soir un autobus Greyhound, parti de Montréal vers New York, à quitter la route, ont volé les portefeuilles et les passeports des 28 touristes français qui s'y trouvaient, puis ont quitté les lieux avec l'autobus.

Le véhicule a été retracé plus tard, stationné en bordure de la route à environ deux milles de là, à quelque 15 milles au nord de la frontière américaine sur l'autoroute 15, a précisé un

porte-parole de la Sûreté du Québec. Les passeports avaient été laissés à l'intérieur du véhicule.

Le vol qui a rapporté à ses deux auteurs la somme d'environ \$4.000 s'est déroulé vers 10h. Les passagers ont été forcés de descendre de l'autobus, puis un des bandits en a pris le volant, suivi de son compagne dans l'Econoline. Personne n'a été blessé.

Les passagers ont subi un court interrogatoire de la police avant de remonter à bord d'un autre autobus et filer vers New York.

Maintenant

La défection du NPD change complètement le portrait.

Les 144 voix libérales, avec l'appui assuré du conservateur albertain Bill Yurko, n'arriveraient qu'à dépasser les votes rassemblés de l'opposition de 135 voix par le mince chiffre de 10.

Dans un Parlement de 282 députés c'est une très petite majorité sur une question aussi importante qu'une nouvelle constitution.

C'est un signe évident qu'il y a quelque chose qui ne marche plus du tout.

Et s'il fallait que la dissidence de Louis Duclos, le député libéral de Montmorency, soit suivie par d'autres dissidences, ce qui est loin d'être impossible dans la situation actuelle, le premier ministre Pierre Trudeau se verrait peut-être acculé presque au mur de la défaite.

On peut alors imaginer la réaction du Parlement britannique devant

une telle situation.

Non. Le projet Trudeau est en très sérieuse difficulté. Les grands airs de bravura des ténors libéraux ne peuvent rien changer à la réalité, les millions en publicité non plus.

La stratégie de Michael Kirby, directeur des relations fédérales-provinciales au bureau du premier ministre, l'automne dernier, n'était qu'une vaste illusion bureaucratique. Le premier ministre commence à s'en rendre compte. Il semble que ce soit lui qui doive ramasser maintenant les pots cassés de ce qui devait sembler, l'an dernier, une enivrante aventure.

Trudeau, dans l'un de ses messages d'outre-mer, a parlé d'un appui éventuel du peuple au projet libéral lors des prochaines élections fédérales. Il a dit que son parti remporterait la palme haut la main.

Dans la situation actuelle, à moins que Trudeau ne change son fusil d'épaule, l'éventualité électorale dont il a fait état pourrait bien devenir une nécessité à court terme.

Les tapis Peerless chez Rochette

On parle beaucoup des tapis PEERLESS de ce temps-ci, c'est la « semaine médaille d'or ».

Les tapis PEERLESS, en vedette cette semaine, sont fabriqués avec la nouvelle fibre ANSO IV, à protection intégrée contre la saleté et garantis 5 ans.

Choix de tapis à motifs, ciselés ou unis.

Les tapis à motifs comportent un envers ULTRABAC de VORACEL, très résistant et pratiquement imperméable.

Rabais spectaculaires toute la semaine.

Pourquoi chez Rochette?

- Le service après vente est impeccable.
- Le personnel est spécialisé.
- Vous profitez de la garantie Rochette.

LA « SEMAINE MÉDAILLE D'OR », CHEZ ROCHETTE D'ABORD.

■ ÉMILIEN ROCHETTE

La maison du tapis à Québec

555, de la Couronne

529-4164

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

le mot du jour

Acte méritoire

"Juger une proposition à son mérite" est un calque de l'anglais. On juge une proposition au fond ou bien on en juge le fond. On n'examine pas non plus le "mérite", mais le bien-fondé, le pour et le contre de quelque chose.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

8-9-4

Tirage de lundi

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30

Samedi: 8h00 à 13h00

647-3233

647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".



CHARLES GIGUÈRE

VENTE DE FERMETURE

à la boutique

Charles Giguère

de Plaza Laval seulement

2750, chemin Ste-Foy (au sous-sol)

50%

BOULOTTE

DE REDUCTION SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

LOCAL À LOUER



Stationnement gratuit face à l'hôpital Laval

Charles Giguère

CONFECTION POUR HOMMES

PLAZA LAVAL SEULEMENT

2750, chemin Sainte-Foy (au sous-sol) 653-6243

en bref

L'aménagement des rivières

Le Comité d'aménagement des rivières de Montmagny va rendre public, ce soir, à 20h, à l'école Beaubien, le rapport des études effectuées sur l'aménagement des rives des deux rivières se croisant au centre-ville de Montmagny. Un porte-parole du groupe, M. Michel Côté, a indiqué que l'étude a notamment porté sur les aspects de la végétation et de l'érosion. Le rapport survient à une période de grande actualité à Montmagny, suite à la désastreuse inondation du début d'août dernier et aux travaux d'irrigation de la rivière Saint-Nicolas, qui ont fait l'objet de contestations quant à leur pertinence au niveau de l'environnement.

Santé au travail

Le département de santé communautaire (DSC) de l'Hôtel-Dieu de Lévis doit dépenser \$9,000 pour faire une enquête concernant les risques potentiels pour la santé des travailleurs dans 38 entreprises industrielles de la rive sud de Québec. Depuis quelques jours et jusqu'au 23 octobre, deux spécialistes visitent les industries; ce sont deux diplômés en médecine sociale et préventive. Un travail semblable est effectué dans 31 autres DSC de la province à la demande du ministère des Affaires sociales qui veut redéfinir ses programmes relatifs à la santé au travail.

Rapports des caisses pop

La Caisse populaire de Saint-Louis-de-Pintendre, en maintenant un taux de croissance de 16,5 pour 100, a porté son actif à \$6,4 millions à la fin de l'année 1980-1981. Elle a enregistré des trop-perçus totalisant \$83,689. A Saint-Romuald, cependant, l'année se terminant le 31 mai dernier s'est soldée par une augmentation de 2,8 pour 100, alors que l'actif a été porté à \$25,440,119. La Caisse Les Etchemins a ainsi noté un trop-perçu au montant de \$7,322. Les frais relatifs à l'administration ont fait le plus gros bond dans ces deux caisses.

Lucien Lessard à Montmagny

La Chambre de commerce de Montmagny va reprendre sa série de dîners-causeries intitulée "Rendez-vous des gens d'affaires" après demain, à midi. Le premier invité sera le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard. Le dîner sera servi au centre sportif "Le Bâcheron Inc."

Montmagny

L'aéroport rouvrira dès le déplacement de l'antenne

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Fermé depuis le début d'août dernier aux usagers privés à cause d'exigences du zonage agricole qui ont retardé la relocalisation de l'antenne du poste de CKBM, un obstacle jugé dangereux au maintien des activités normales de la piste d'envol, l'aéroport de Montmagny obtiendra un permis de fonctionnement public qui ne doit toutefois être attendu qu'en août 1982.

C'est ce qui a été annoncé à la Chambre de commerce de Montmagny par M. Jean-Pierre Maille, chef du service de la concertation du transport aérien, du ministère provincial des Transports.

"On nous a confirmé, ont précisé MM. Jean-Louis Côté et Denis Gaudreau, respectivement président de la chambre et responsable du comité de l'aéroport, que le ministère des Transports a demandé à Transports Canada d'émettre un permis public pour l'aéroport de Montmagny, et cela, aussitôt que la tour émettrice de Radio CKBM Inc. sera relocalisée."

Mais le représentant du ministère des Transports du Québec a précisé que les travaux de relocalisation de l'antenne de CKBM ne pourront toutefois être effectués que l'été prochain, à cause de longs délais dans le dossier.

Pas avant le 31 août

De fait, ce n'est pas avant le 31 août 1982 que la relocalisation doit être définitivement terminée, car l'endroit finalement retenu à cette fin ne deviendra vacant qu'à cette date. Le contrat portant sur un terrain appartenant à M. W. Coulombe, à l'ouest de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, et auquel la Commission de protection du territoire agricole du Québec a donné son accord, a été signé le 8 septembre dernier.

On se rappellera qu'à la fin de juillet, la piste d'envol de Montmagny a été fermée aux avions privés. La fermeture faisait suite à une décision de cette commission de refuser la relocalisation de la tour émettrice de CKBM sur un terrain de M. Henri Bernier, qui n'a pas été "dézoné" comme territoire agricole, bien qu'il satisfaisait d'autre part aux exigences très contraignantes de la Commission de radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Aéroport privé entre-temps

D'ici donc le 31 août prochain, le ministère québécois des Transports demandera l'émission d'un permis public à Transports Canada, pour l'opération de l'aéroport de Montmagny.

Entre-temps, par contre, l'aéroport demeure toujours "privé", action précisée à la Chambre de commerce de Montmagny.

Il semble bien que cette expression signifie qu'une certaine ouverture de l'aéroport sera tolérée, outre le service aérien local.

A ce sujet, le porte-parole du ministère des Transports mentionne "qu'un avis sera émis à tous les pilotes... les incitant à la prudence et leur rappelant la localisation de la tour" (de CKBM).

Selon les représentants de la chambre, les pilotes privés pourront faire usage de la piste d'envol en se servant de leurs propres instruments de navigation aérienne.

\$100,000 en fiducie

Par ailleurs, les représentants de la chambre ont fait état de ce que le montant de \$100,000 promis à CKBM pour la relocalisation de son antenne a été mis en fiducie et reste ainsi disponible à cette fin.

Le montant doit servir à l'érection d'une nouvelle tour de 300

pièdes de hauteur, pour diffusion à 1,000 watts le jour, et à 250 watts en soirée, ainsi que pour l'installation d'un bâtiment pour le transmetteur.

Quant à l'aéroport de Montmagny, le ministère des Transports du Québec en a fait l'acquisition en 1977, suite à des représentations de la chambre locale. Le ministère y a fait des améliorations de \$150,000, notamment en allongeant la piste de 1,500 à 3,000 pieds et en réparant les bâtisses. Ce qui a été complété en 1979 d'un élargissement de la piste à 70 pieds, qui a été goudronnée et pourvue d'accotements de 25 pieds.

Conflicte de CKBM

Concernant par ailleurs la grève et la fermeture de CKBM en cours depuis trois semaines, la Chambre de commerce de Montmagny a pris l'initiative d'un mouvement de sensibilisation en vue d'un règlement du conflit, via la nomination d'un médiateur régional. Pour en discuter, la chambre a réuni plusieurs organismes de Montmagny.

MM. Côté et Gaudreau ont également fait part que toujours en fonction de cet objectif, la chambre participera à un sondage avec l'hebdomadaire Le Peuple-Courrier de la Côte-du-Sud. On demandera dans un coupon de l'édition de mercredi, "si la population locale et régionale est intéressée à garder le poste de radio CKBM à Montmagny".

La chambre a également lancé un nouveau programme de promotion commerciale regroupant une trentaine de marchands, qui sera connu sous l'appellation de "Gratte-Manie".

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

La plus belle imitation de Perles d'eau douce!



Collier longueur 15 pouces

22.50

Collier longueur 30 pouces

37.50

\$40,000 pour la lutte à la fibrose kystique

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La Jeune Chambre de Lévis-Lauzon, avec l'aide de 250 personnes bénévoles, a réussi à recueillir quelque \$40,000 dans la population du Québec métropolitain, dimanche dernier, pour ajouter au fonds de recherche concernant la fibrose kystique.

"Nous sommes très heureux", déclaraient au SOLEIL, hier, la présidente de la Jeune Chambre, Mme Rita Martel, ainsi que le directeur de la campagne de souscription, M. Gérard Cossette.

La relationniste du groupe, Mme Suzanne Cossette, a révélé par ailleurs que le résultat de cette première expérience incite déjà la Jeune Chambre de Lévis-Lauzon à se préparer pour une deuxième campagne qui, selon elle, serait doublement mieux réussie puisque la population sera déjà sensibilisée aux besoins et aux dangers de cette maladie de la fibrose kystique.

En fait, il a fallu un an de préparation à la Jeune Chambre locale pour mettre sur pied ce premier téléthon au profit de la recherche pour la fibrose kystique dans la région de Québec. La direction de Place Laurier de même que les entreprises du câble de télévision et la station radiophonique CJRP ont contribué amplement au succès.

Le club Kinsmen de Québec a lui-même donné un chèque au montant de \$5,000. Les membres de l'armée canadienne à Valcartier ont contribué pour \$1,600. Une somme dépassant un peu \$37,000 était atteinte, hier matin, et les responsables de la campagne attendaient l'arrivée d'autres dons chez le fiduciaire, la maison de comptables agréés Maheu, Noiseux, Roy et Associés, au 70 de la route 132 ouest à Lévis.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

par François ROY

L'UDC préfère Action Sainte-Foy

S'il y a un espoir de renouveau dans la vie municipale à Sainte-Foy présentement, il vient du parti Action Sainte-Foy, selon un commentaire fait par le porte-parole de l'Union des citoyens de Sainte-Foy (UDC), groupe de pression qui oeuvre sur la scène municipale depuis plus de quatre ans. M. François Hubert signale aussi que son groupe pense considérer que le parti Action Sainte-Foy et sa candidate à la mairie, Mme Andrée Boucher, représentent l'équipe la plus intéressante, dans le contexte actuel, en vue des élections du 1er novembre.

Très dur à l'endroit de l'autre parti, le Renouveau municipal, qui selon lui, n'a de renouveau que le nom, M. Hubert soutient que "le Renouveau municipal est une nouvelle façade pour faire passer de vieilles recettes. Il se situe dans la ligne de continuité de l'administration du maire Bernardin Morin".

Enfin, l'Union des citoyens déplore le fait que les deux partis en lice pour ces élections ne soient pas de véritables partis politiques au sens démocratique du terme, parce qu'ils ne sont pas parvenus à se donner des structures démocratiques tant pour le choix de leurs candidats que pour la préparation de leur programme. Qualifiant de faux et de futile le discours du Renouveau municipal sur les restrictions budgétaires, l'UDC par la voix de M. Hubert précise que le Renouveau municipal a la même philosophie que l'équipe sortante, quant au type de développement qui a toujours prévalu à Sainte-Foy.

Convention du RP

La prochaine convention du Rassemblement populaire devant désigner les cinq candidats qui se présenteront dans les districts 1, 2, 4, 5 et 7 du secteur Limoilou, se déroulera demain soir à 20h à la salle Odyssee de l'hôtel-motel Le Voyageur, au 2250 boul. Sainte-Anne. M. Lucien Leblanc et M. Yvon Hamel respectivement candidats des districts 3 et 6 y seront présentés par le chef du RP M. Pierre Racicot, candidat à la mairie.

Candidat indépendant

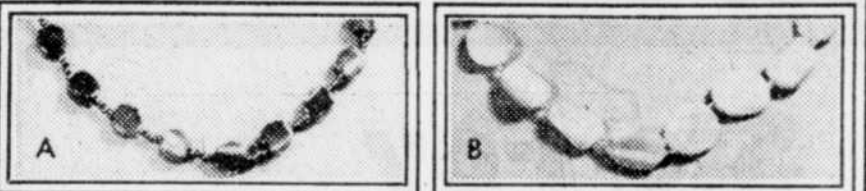
C'est maintenant officiel, le conseiller Ludger St-Pierre sera sur les rangs comme candidat indépendant dans le quartier Saint-Jean-Baptiste aux prochaines élections à Sainte-Foy. Après avoir décliné l'invitation à se présenter à la mairie, tout comme il avait refusé de se présenter sous la bannière du parti Action Sainte-Foy, M. St-Pierre a fait connaître hier sa décision à la séance régulière du conseil municipal.

Candidats RP de la basse ville

C'est vendredi prochain, au 296 rue Arago ouest, que le chef du Rassemblement populaire, Pierre Racicot présentera les quatre candidats qui brigueront les suffrages dans les districts 8, 9, 10 et 11 en vue des élections du 15 novembre à Québec.

Dernier Cri!

Superbes colliers en Nacre de Perle dans quatre ravissantes couleurs automnales présentées dans deux styles tout à fait nouveaux!



STYLE A

Collier 16 pcs \$12.50

Collier 30 pcs \$25

Boucles d'oreilles \$5

STYLE B

Collier 16 pcs \$10

Collier 30 pcs \$20

Boucles d'oreilles \$5

Futurs Francés!

Venez voir notre éblouissante collection d'ensembles de fiançailles en or 10k et 14k. La beauté de nos diamants vous ravira!

Faites votre choix maintenant pour les Fêtes.

Prix à partir de: \$150



CLINIQUE DE PERÇAGE D'OREILLES

HEURES DE LA CLINIQUE: Jeudi et vendredi de 14h. à 21h. et samedi de 10h. à 17h.

BOUTONS DE TON OR: 8.88

PIERRE DE NAISSANCE: 10.88

PERLE SATINEE: 12.88



Ça porte fruit...

Épargnez avec un dépôt à terme Commerce de 1 à 2 ans.

18 1/4%

ENCAISSABLE!†

Épargnez avec un certificat de placement d'un an, garanti par la Banque de Commerce.**

19 3/4%

NON ENCAISSABLE!†

* Pour les périodes de 1 à 2 ans, intérêts versés semestriellement. † Encaissable avant terme mais avec réduction d'intérêt.

** Émis par La Société d'Hypothèques Kinsmen et garanti inconditionnellement par la Banque de Commerce Canadienne Impériale.

† Non encaissable avant terme.

Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. Nous offrons toute une gamme de taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

La scène fédérale intéresse Léger

page A-3

Les durs Whalers pour le 1er match des Nordiques

pages C-1 et C-2



La dernière vedette des Nordiques

Même s'il n'a pas encore disputé un seul match "régulier" dans la Ligue nationale, Marian Stastny est déjà considéré comme l'une des grandes vedettes des Nordiques.

Bourassa opposé à l'achat d'Asbestos

page A-7

MRC: un référendum refusé à St-Sylvestre

page A-7



LE SOLEIL

Maintenant
aux GALERIES
de la CAPITALE
Ouvert le samedi 9h00 à 17h00

FIDUCIE
PRÊT REVENU

85e année, no 237
92 pages 5 cahiers

QUÉBEC, MARDI 6 OCTOBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85

• Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Attentat contre Sadate

LE CAIRE (d'après AP et AFP) — Trois unités antichars ont ouvert le feu, aujourd'hui, sur la tribune où se trouvait le président Anouar El Sadate à l'occasion du défilé militaire commémorant la guerre de 1973, selon une équipe de télévision américaine qui se trouvait sur place.

Un porte-parole de cette chaîne a déclaré que, de l'avis de l'équipe des caméramen, le président Sadate et plusieurs personnes de son entourage ont été touchés mais on ignore la gravité des blessures.

Les tirs ont éclaté alors que des Mirage faisaient des acrobaties en lâchant dans le ciel des trainées multicolores.

William Foley, photographe de

Voir A-2, SADATE

Des vandales
très précoces

\$100,000 de dégâts en 6 mois

par Lucien LATULIPPE

Initié au derby de démolition d'autos par son père qui l'amenait aux courses à Val-Bélair, de temps à autre, un adolescent de 14 ans a voulu mettre ses souvenirs en pratique. Il a entraîné sa sœur de 12 ans et son frère de 10 ans, ainsi qu'une autre fillette de 11 ans, dans des aventures qui durent depuis six mois et qui se solderaient par des dommages atteignant près de \$100,000.

Pris en flagrant délit dans le garage Montcalm Automobiles, de la 1ère Avenue, à Québec, en fin de semaine, le quatuor a raconté, hier, ses "parties de stock-car" dans plusieurs garages de Québec et des méfaits dans d'autres établissements.

Le trio de frères et sœur est le même qui avait causé des dommages de \$10,000 à des véhicules de la Laiterie Laval, sur l'avenue Industrielle, le 13 septembre, et de \$25,000 chez J.D. Chevrolet, une semaine plus tard.

L'enquête menée par la police de Québec a révélé que les méfaits chez Montcalm Autos étaient estimés à \$36,000. Plusieurs autos de modèles 1982 ont servi au "party". Des autos de clients y sont aussi passées, ainsi que des véhicules usagés.

Les mêmes jeunes auraient aussi "œuvré", avec un malin plaisir, dans le garage Universel Autos, sur la 1ère Avenue, chez Turmel Autos, sur la rue Dorchester, et chez Giguère Autos, sur le boulevard Hamel. Ils ont reconnu être allés au même endroit à plusieurs reprises.

Selon la police, le même groupe de jeunes s'est aussi introduit par

Voir A-2, DEGATS

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-17
Arts et spectacles	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-6
Bridge	D-14
Carrières et professions	A-13
Décès	D-19
Economie-finance	B-5 à B-8
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-17
Information régionale	A-7 à A-9
Mode	B-3
Monde	D-1 à D-19
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-13
Où aller à Québec	D-6
Patron	D-12
Pierre Champagne	A-12
Télévision	D-4

météo

Ennuagement progressif. Demain: nuageux avec averses.

détails, page D-15



Le Soleil, Reynold Lavoie

Les adieux de Ben Morin

Le maire de Sainte-Foy, M. Bernardin "Ben" Morin, n'a pu retenir ses larmes, hier soir, en faisant ses adieux à la politique municipale et au conseil de ville où il a siégé 18 ans dont huit à la mairie.

nouvelle à la page A-9

L'étiquetage des prix restera obligatoire

par Robert FLEURY

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Les prix continueront d'être indiqués individuellement sur tous les articles vendus au détail. C'est ce qu'a indiqué le ministre délégué à l'habitation et à la protection du consommateur, M. Guy Tardif, en annonçant qu'il recommanderait au Conseil des ministres de sanctionner l'article 223 de

la loi de protection du consommateur dont la mise en vigueur avait été retardée lors de la mise en application de la loi 72, le 30 avril 1980.

Cet article stipule "qu'un commerçant doit indiquer clairement et lisiblement sur chaque bien offert en vente dans son établissement ou, dans le cas d'un bien emballé, sur son

Voir A-2, ÉTIQUETAGE

A Saint-Raphaël

Une victoire des parents

par Gilles PEPIN

du bureau du SOLEIL

LEVIS — La contestation des parents de Saint-Raphaël de Bellechasse, qui durait depuis le début de septembre, donne enfin des résultats. Leurs 71 étudiants de niveau secondaire I et II ne seront pas transférés à Saint-Charles, puisque la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric a définitivement accepté, hier soir, que l'école secondaire de Saint-Raphaël soit rouverte. La rentrée aura lieu dans les jours prochains.

Les 265 enfants de niveau primaire dans cette localité, après avoir été retenus aussi dans leur foyer pour donner plus de force aux revendications des parents, rentreront en classe possiblement demain matin. La préparation des locaux et des horaires de cours sera plus longue d'un jour ou deux dans les trois classes du secondaire.

La résolution de la commission scolaire régionale a été prise par le comité exécutif. Celui-ci en avait reçu le mandat du conseil des commissaires, le 21 septembre dernier, à la condition que l'enseignement secondaire à Saint-Raphaël pour les seuls enfants de cette localité n'entraîne ni une augmentation de coût ni une diminution de service sur le territoire du bas de Bellechasse.

Les parents de Saint-Raphaël, qui étaient encouragés dans leur détermination par un appui informel de certains représentants du ministère de l'Éducation, sont conscients d'avoir gagné une grosse bataille. Le transport des étudiants de plusieurs paroisses vers une seule école était au centre de leur argument. "À l'avenir, la commission scolaire devra surtout penser à investir le plus possible dans le milieu où sont les enfants, plutôt que dans le transport et la construction d'écoles", a déclaré de nouveau hier soir la présidente du comité d'école, Mme Nicole Michaud.

Compromis

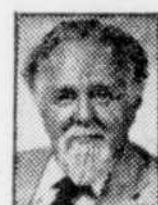
La solution qui a été acceptée en

est une de compromis, parce que les 34 étudiants de secondaire I et les 37 autres de secondaire II de Saint-Raphaël étaient trop nombreux pour former deux classes et pas assez pour quatre classes. Il y aura donc un groupe de secondaire I, un groupe de secondaire II et un groupe de secondaire I et II. Ce sera la première fois que la Commission scolaire Louis-Frédéric aura une classe à deux niveaux d'enseignement. Le ministère de l'Éducation a donné rapidement

l'autorisation et a même donné un budget additionnel.

Un porte-parole des quelque 60 parents venus une fois de plus en délégation à Lévis, hier soir, a offert une collaboration pour que l'affectation de l'école soit terminée le plus vite possible. Car il est déjà prévu que vendredi et lundi prochains seront des journées pédagogiques sur le territoire. De sorte que si l'école n'est pas prête jeudi, elle n'ouvrira que mardi prochain.

Trudeau aura-t-il assez de votes aux Communes?



richard
daignault
à Ottawa

Tout le monde semble avoir oublié la position des partis à la Chambre des communes dans cette querelle autour de la constitution.

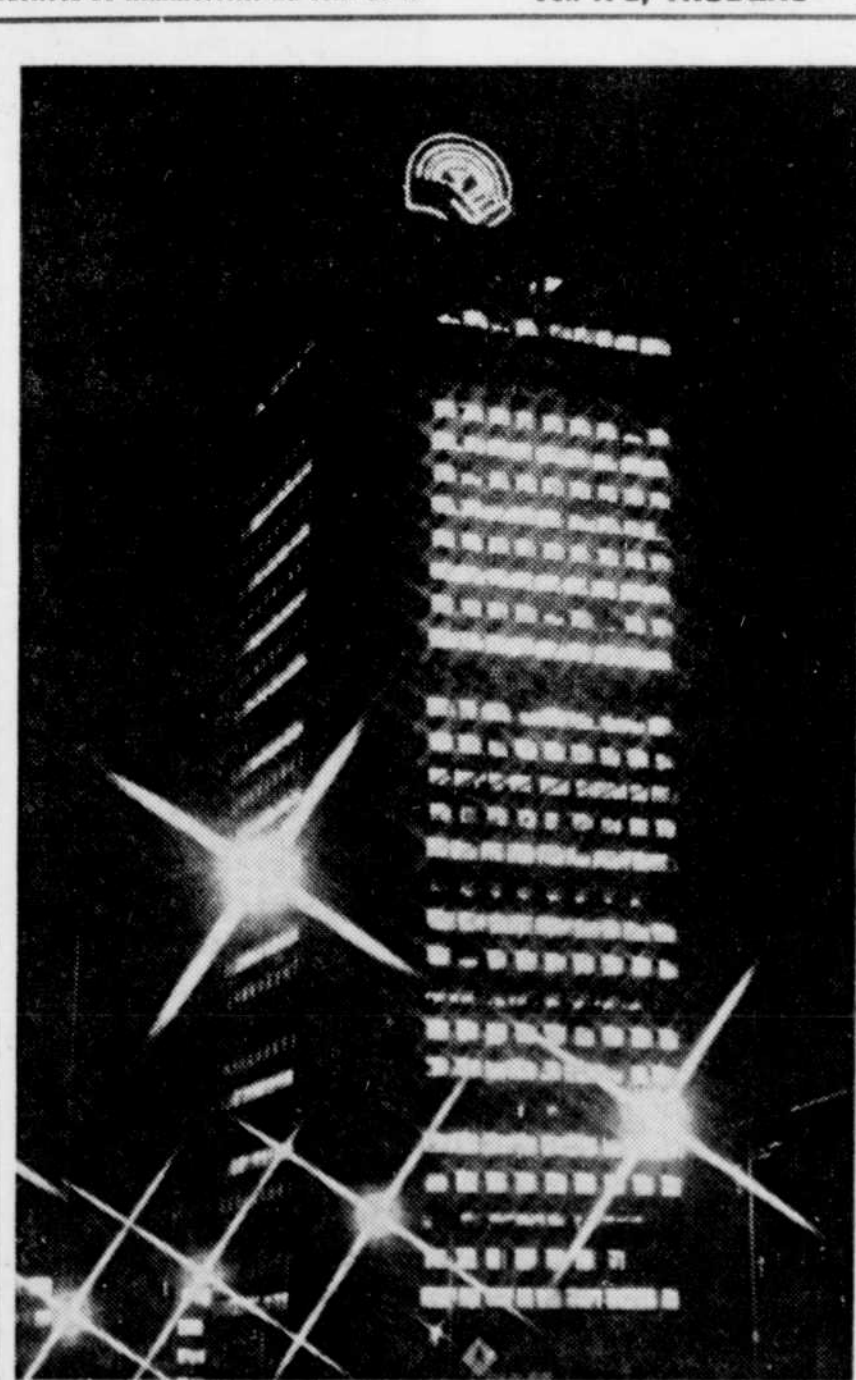
S'il fallait que quelques dissidences se manifestent au sein de la

députation du Parti libéral du Canada, Pierre Trudeau et ses ministres pourraient bien voir leur projet de réforme constitutionnelle adopté par une très mince majorité, ou peut-être même renversé.

Dans tout le charabia constitutionnel, on a oublié une petite chose bien simple. C'est que la majorité libérale au Parlement canadien, tout en étant manœuvrable, n'est pas tellement large. Elle est même plutôt mince.

Une très mince majorité de six ou

Voir A-2, TRUDEAU



Le Soleil, Reynold Lavoie

La campagne de Centraide

Depuis hier soir, deux immenses symboles lumineux juchés sur le toit du complexe "G" rappellent aux Québécois que la 36e campagne annuelle de souscription de Centraide est en cours.

détails, page A-12

Au Québec, le détenu est traité inégalement (Marx)

par Pierre MARTEL

Dépendamment de leur lieu de détention, les citoyens québécois sont traités inégalement. Ainsi, si les conditions physiques de détention à la prison d'Orsainville sont parmi les meilleures, celles de la prison de Hull sont difficiles et celles de Parthenais sont intolérables.

A mi-chemin dans sa tournée de huit prisons provinciales, le critique



Herbert MARX

de l'Opposition en matière de justice à l'Assemblée nationale du Québec, le député Herbert Marx est déjà en mesure d'affirmer que les détenus sont victimes de grandes inégalités selon leur lieu de détention.

Après avoir visité successivement les prisons de Hull, Parthenais et Bordeaux, le député libéral de Darcy-McGee a visité lundi le Centre de détention d'Orsainville. Incidemment, c'est le seul endroit où les journalistes ont été admis à suivre M. Marx dans sa visite.

"Je ne suis pas surpris que les journalistes aient pu me suivre à l'intérieur du Centre de détention d'Orsainville. Jusqu'à maintenant, des quatre centres visités, c'est celui d'Orsainville qui présente les meilleures conditions physiques", de souligner M. Marx.

Jugement que le directeur adjoint de l'institution, M. Careau, devait confirmer au cours de la visite en soulignant aux journalistes que très peu de détenus d'Orsainville demandaient à être transférés dans d'autres centres de détention alors que beaucoup de détenus d'ailleurs demandaient leur transfert à Orsainville.

Améliorations

Il n'en reste pas moins que le député Marx a relevé plusieurs améliorations qui devraient être apportées au Centre de détention d'Orsainville.

Par exemple, on devrait améliorer les facilités de récréation, augmenter le nombre de livres à la bibliothèque,

faciliter les visites de l'extérieur et aménager un plus grand nombre d'ateliers de travail.

Quant au traitement humain accordé aux détenus, le critique de l'Opposition officielle en matière de justice ne veut pas trop s'avancer. "Pour être en mesure de me prononcer avec justesse, il faudrait que je vive quelques jours avec les détenus", dit-il.

Ressources

Jusqu'à maintenant, ce qui frappe M. Marx, c'est le manque de ressources. "À chaque endroit, j'ai senti que les dirigeants de centres de détention veulent faire davantage pour améliorer le sort des détenus. Mais, ils n'ont pas les ressources", commente-t-il.

"Déjà, j'ai réussi à constater que le manque de ressources empêche de réhabiliter réellement les détenus. Tout ce qu'on réussit à faire, c'est de "parquer" des gens", affirme le député de Darcy-McGee.

À la lumière de conversations avec des détenus, l'homme politique se demande pourquoi, pour certains types de travaux, les détenus ne reçoivent pas le salaire minimum.

Au cours des prochains jours, le député Marx compte visiter les prisons de Trois-Rivières, de Montréal (Tanguay), de Sherbrooke et d'Amos. À la suite de quoi, il se lancera dans la rédaction d'un rapport qu'il compte soumettre à l'Assemblée nationale et au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avant la fin de l'année.

A-8 QUÉBEC RÉGIONAL

Thetford-Mines, Lotbinière, Beauceville, St-Georges, Ste-Marie, St-Joseph, Portneuf, La Malbaie, Baie-St-Paul, Ile d'Orléans

Une coopérative pourra acheter le centre de ski du mont Orignal

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — La coopérative du "Centre coopératif de loisirs et de sports du mont Orignal", de Lac-Étchemin, dans la circonscription de Bellechasse, a été autorisée par ses membres à se porter acquéreur des installations du centre de ski alpin et de ski de fond du mont Orignal, au coût de \$150,000.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, hier, le nouveau président de la coopérative du "Centre coopératif de loisirs et de sports du mont Orignal" de Lac-Étchemin, M. Mario Audet, a clairement indiqué "qu'il s'agit d'une première au Québec et qu'en l'espace de 20 mois d'opération, la coopérative du mont Orignal sera propriétaire de ce centre de ski, le troisième en importance dans la région de Québec sans aucune hypothèque".

Actuellement, la coopérative du mont Orignal est formée de 170 personnes de la région Bellechasse-Dor-

chester et l'objectif des membres a été fixé à 217 pour d'ici mai 1983.

Pour devenir membre de la coopérative, a indiqué M. Audet, les personnes intéressées doivent verser un droit d'entrée de \$50 et s'engager à acheter 40 parts sociales de \$25 à raison de \$50 par mois pendant 20 mois.

Ceci a pour avantage qu'en plus de pratiquer leur sport favori à proximité de leur domicile, les membres de la coopérative bénéficieront d'un rabais de 25 pour 100 sur le prix des billets de saison ou des billets journaliers.

La transaction

Il s'agit d'une transaction au montant de \$150,000 entre la Caisse d'entraide économique de Dorchester et la coopérative du Centre coopératif de loisirs et de sports du mont Orignal, de Lac-Étchemin, approuvée par un vote secret de 78 pour, 7 contre et une abstention par les membres présents réunis en assemblée générale au cha-

let du centre de ski du mont Orignal, de Lac-Étchemin.

Les actifs compris dans cette transaction qui ne comprend que l'option "A" de l'achat du centre de ski du mont Orignal, de Lac-Étchemin, sont: le téléski, le télésiège, le chalet central et ses accessoires, toutes les remises et garages, les équipements motorisés, les fonds de terrain des pentes de ski et d'une érablière, puis diverses four-nitures.

Au niveau de l'option "B" d'achat de terrains qui se situent sur le bord de la rivière Etchemin et au sud-ouest du téléski, ainsi que les terrains de chalets loués amphytéotiquement aux actuels propriétaires de chalets dans la montagne, la Caisse d'entraide économique de Dorchester s'est engagée à ne pas vendre ces terrains en accordant une option d'achat de 20 mois à la coopérative du mont Orignal pour la somme de \$60,000 laquelle option sera augmentée au taux annuel de 20 pour 100 à compter de la date d'achat de l'option "A".



La Coopérative du mont Orignal paiera \$150,000 pour devenir propriétaire du centre de ski alpin et de ski de fond du mont Orignal.

Dans Beauce-Nord

Les péquistes appuient l'Assemblée nationale

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Le Parti québécois de Beauce-Nord est d'accord que l'Assemblée nationale du Québec s'oppose au rapatriement unilatéral de la constitution et se déclare éventuellement non liée par toute loi du

Parlement de Londres qui aurait pour effet de diminuer ses pouvoirs.

Une telle résolution a été adoptée unanimement par les quelque 120 militants du Parti québécois de Beauce-Nord, réunis en assemblée générale au restaurant du Roi, à Sainte-Marie de Beauce.

Aussi, on a adopté un groupe de résolutions qui avaient été étudiées au congrès annuel du Parti québécois de Beauce-Nord, lors de la réunion du 20 septembre dernier, mais qui n'avaient pu être entérinées à cette date, faute de quorum.

S'adressant aux militants du Parti québécois de Beauce-Nord, le député Adrien Ouellette a attaqué vivement l'intention du gouvernement fédéral de poursuivre son projet de rapatriement unilatéral malgré le jugement de la Cour suprême qui déclare ce projet "inconstitutionnel".

De plus, M. Ouellette a dénoncé l'action fédérale et a démontré à l'aide de plusieurs exemples les dangers que court le Québec.

Selon le député de Beauce-Nord "les pouvoirs de l'Assemblée nationale sont menacés et jamais nous n'accepterons que ces pouvoirs soient diminués".

C'est pourquoi, a affirmé M. Adrien Ouellette, "qu'il nous faut livrer un combat vigoureux, renseigner nos concitoyens et être très vigilants".

"Je crois dit-il, qu'après cette démonstration de mépris du fédéral à l'égard du Québec, de plus en plus de Québécois vont comprendre que leur "NON" au référendum a été trahi et que la véritable solution pour le Québec, c'est l'option que nous prônons depuis maintenant 13 ans, celle qui redonnera au Québec tous ses pouvoirs: la souveraineté. Quant à l'association, on en reparlera", a conclu le député Adrien Ouellette.

Nouvel exécutif

M. Pierre-Dominique Huot, de Saint-Jean-Christophe est le nouveau président de l'exécutif du Parti québécois de Beauce-Nord.

M. Huot remplace à ce poste la présidente sortante, Mlle Béatrice Lessard, de Sainte-Marie, dont le terme était expiré et qui ne posa pas à nouveau sa candidature.

Auparavant, M. Pierre-Dominique Huot était le trésorier de l'exécutif sortant du Parti québécois de Beauce-Nord et a été l'agent officiel du député Adrien Ouellette à l'élection générale du 13 avril dernier.

Les autres membres du conseil exécutif du Parti québécois de Beauce-Nord pour l'année 1981-1982 sont: Marcel Cliche, vice-président, de Saint-Joseph; Donald Reynolds, trésorier, de Sainte-Marie; Nicole Bonnaville, secrétaire, de Sainte-Marie; Louise Cauchy-Lajoie, de Saint-Henri; Maurice Vigneux et Jean-François Lefebvre, de Saint-Lambert; Gisèle Dumais-Arsenault, de Pintendre; Gaston Audet, de Saint-Isidore puis Claire B. LaRocque et Renelle Hébert, de Sainte-Marie, tous conseillers (ères).

Toutefois, le comité de surveillance des finances est formé comme suit: Robert Levesque et Évariste Normand, de Saint-Jean-Christophe, puis Edith Lessard, de Saint-Odon.

Début d'incendie

Un début d'incendie d'origine suspecte a causé des dommages de plus de \$10,000 à l'hôtel "Le domaine Lessard", à Saint-René de Beauce. Peu de temps après une panne d'électricité samedi, vers 22h, les cinq clients et le barman perçurent une senteur de fumée provenant du sous-sol. Après avoir alerté les pompiers, ils évacuèrent les lieux. A leur arrivée sur les lieux, les 17 sapeurs de Saint-Martin portant le masque à gaz se mirent à l'oeuvre dans le sous-sol et ils éteignirent les flammes près de l'entrée électrique où elles avaient pris naissance et les pompiers retournaient à leur caserne après plus d'une heure de travail. L'Unité des crimes contre la propriété à la SQ de Québec poursuit une enquête.

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

La plus belle imitation de Perles d'eau douce!



Collier longueur 15 pouces

22.50

Collier longueur 30 pouces

37.50

Dernier Cri!

Superbes colliers en Nacre de Perle dans quatre ravissantes couleurs automnales présentées dans deux styles tout à fait nouveaux!



STYLE A

Collier 16 pces 12.50

Collier 30 pces \$25

Boucles d'oreilles \$5

STYLE B

Collier 16 pces \$10

Collier 30 pces \$20

Boucles d'oreilles \$5



CLINIQUE DE PERÇAGE D'OREILLES



HEURES DE LA CLINIQUE:

Judi et vendredi de 14h. à 21h. et samedi de 10h. à 17h.

BOUTONS DE TON OR: 8.88

PIERRE DE NAISSANCE: 10.88

PERLE SATINEE: 12.88

Ça porte fruit...

Épargnez avec un dépôt à terme Commerce de 1 à 2 ans.

18 1/4%

ENCAISSABLE!†

*Pour les périodes de 1 à 2 ans, intérêts versés semestriellement.
†Encaissable avant terme mais avec réduction d'intérêt.

Épargnez avec un certificat de placement d'un an, garanti par la Banque de Commerce.**

19 3/4%

NON ENCAISSABLE!‡

*Pour une période d'un an, intérêts versés annuellement.
‡Non encaissable avant terme.

Dépôt minimum de \$1000. Renseignez-vous. Nous offrons toute une gamme de taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

ÉTIQUETAGE

(Suite de la première page)

emballage, le prix de vente de ce bien sous réserve de ce qui est prévu par règlement". Le ministre va même plus loin que prévu en imposant l'étiquetage obligatoire non seulement pour l'alimentation mais pour tous les produits vendus au détail. "Des études nous amènent à conclure à la portée universelle de l'article de la loi", devait justifier le ministre Tardif en réponse à une question du journaliste du SOLEIL.

Cette décision du ministre Tardif vient clore un débat qui durait depuis deux ans, l'industrie alimentaire s'étant entre autres toujours opposée à une telle mesure du moins privément et avait accepté le moratoire de l'OPC en attendant le dévoilement d'études précises en ce sens.

La semaine dernière, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) déplorait l'indécision du ministre Tardif. Or, ce dernier n'aurait en main les recommandations de l'Office de la protection du consommateur que depuis le 10 septembre, les études commandées par l'OPC n'ayant été complétées qu'au cours de l'été. "Ces études nous permettent de constater que les consommateurs sont très majoritairement d'accord pour conserver le marquage individuel des prix qu'ils considèrent comme une source nécessaire pour identifier les prix des produits achetés, pour en faciliter les comparaisons et en surveiller l'évolution", de dire le ministre Tardif.

Si la mise en application de l'article 223 avait été retardée ainsi, de préciser le ministre, c'est parce que le nouveau procédé de facturation électronique par système de lecture optique était nouveau et encore au stade expérimental. Or, l'OPC considérait alors prématuré de trancher un tel débat sans en connaître toutes les implications.

Le Québec prié de revoir sa charte des droits

(D'après PC) — Selon la Chambre de commerce du Québec, le gouvernement du Québec devrait revoir les priorités de la charte des droits de façon à ce que les articles qui protègent les droits fondamentaux aient préséance sur les autres lois votées à l'Assemblée nationale.

La Chambre suggère donc au gouvernement de réviser en profondeur la charte des droits et libertés de la personne.

Dans un mémoire qui doit être présenté demain devant la commission parlementaire de la Justice, l'organisme d'affaires soutient que de nombreuses violations des droits fondamentaux ont été rapportées récemment par les médias.

L'organisme donne quelques exemples de ces violations: le nouveau code de la sécurité routière, qui oblige les médecins à dénoncer leurs patients auprès de la Régie de l'assurance-automobile, le retrait du droit d'expression d'un syndicat par le directeur général du financement des partis politiques, l'expulsion de deux familles et la destruction de leurs maisons qui ne se conformaient pas à des règlements municipaux.

Une tuerie provoquée par des côtelettes

WADESBORO, Caroline du Nord (AFP) — Une querelle au sujet de côtelettes de porc s'est terminée en tuerie familiale, lundi, à Wadesboro, en Caroline du Nord.

M. Click Lonzo Bennett, un sexagénaire, n'a plus de dents. Lorsque son épouse Maggie a servi des côtelettes de porc au déjeuner, il s'est fâché, a pris son fusil et a ouvert le feu sur la famille, enfants et petits-enfants, réunie à table.

Mme Bennett, 56 ans, et sa fille Clissie, 26 ans, ont été tuées. La seconde fille du couple, Carol, 16 ans, a été légèrement blessée au visage. Les petits-enfants, Kim, 7 ans, et Christopher, 8 ans, ont réussi à s'échapper et à alerter des voisins.

Emprisonné, M. Bennett a été inculpé de meurtre.

L'une de ces études réalisée par l'Institut québécois de l'opinion publique (IQOP) auprès de 1,800 personnes le printemps dernier s'est tenue dans trois supermarchés équipés de lecteurs optiques et dans lesquels 2,000 produits (80 pour 100 des articles) n'avaient pas d'étiquettes de prix comparativement à trois supermarchés conventionnels pratiquant l'étiquetage individuel des prix.

Or, de dévoiler l'étude, les consommateurs sont manifestement moins satisfaits de l'affichage des prix dans les magasins à lecture optique, affirmant avoir plus de difficultés à vérifier l'exactitude des prix des produits, l'étiquetage d'étiquette ne pouvant remplacer le prix estampillé sur le produit.

Aussi, les consommateurs ont-ils réclamé massivement le marquage individuel des prix. Cette notion de perception des prix a pu être vérifiée lors du magasinage alors que seulement 39,4 pour 100 des répondants sans marquage individuel de prix ont pu donner le prix exact du produit acheté comparativement à 60,8 pour 100 des répondants des autres magasins.

De même, après être passés à la caisse, la perception demeure plus faible auprès des répondants sans marquage individuel soit 29,6 pour 100 contre 38,5 pour 100. Globalement, 54,8 pour 100 des répondants des supermarchés expérimentaux s'estiment satisfaits comparativement à 93,2 pour 100 des répondants des supermarchés conventionnels.

Dans un cas comme dans l'autre, les insatisfaits de l'affichage des prix (45,2 pour 100 expérimentaux et 6,8 pour 100 conventionnels) réclament que le prix soit clairement indiqué sur chaque produit déclarant que l'affichage des prix dans le magasin leur posait des problèmes de vérification.

D'autre part, si l'on en croit les conclusions de l'étude de la firme de comptables Charette, Fortier, Harvey & Associés, l'économie que pourraient réaliser les consommateurs si on ne devait pas marquer les prix est plutôt dérisoire soit de \$0,20 seulement pour une commande d'épicerie de \$50, soit seulement 4 pour 100.

Aussi le ministre Tardif est-il d'avis que ce sont les chaînes de supermarchés surtout qui profiteraient de l'installation d'un lecteur optique à la caisse. "Selon les expériences récentes et des études aux États-Unis et en Ontario, les supermarchés peuvent doubler le rendement net sur leurs ventes (lequel est de 1 pour 100) par l'installation d'un système utilisant le code universel des produits mais l'économie impliquée par le non-marquage des produits n'est que de l'ordre du quart pour cent." Le ministre répond ainsi à ses détracteurs de la chaîne alimentaire qui laissent croire que l'économie obtenue en n'estampillant pas tous les produits est

une question de vie ou de mort de leur système électronique et fait toute la différence entre la rentabilité ou non de leurs entreprises.

"Même en continuant d'étiqueter les produits, les magasins justifient l'utilisation de ces systèmes par les économies obtenues par une plus grande rapidité aux caisses, moins d'erreurs et un inventaire immédiat des stocks en magasin", de préciser le président de l'OPC, Me Gilles Moreau.

Le projet de règlement sera soumis sous peu au Conseil des ministres, de préciser M. Tardif, aussi fera-t-il l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle durant les prochaines semaines. Les intervenants de l'industrie de la vente au détail auront alors 30 jours pour faire valoir leur point de vue après quoi le règlement sera adopté et on peut avancer la date ultime du 1er janvier 1982 pour sa mise en vigueur. Tout en se disant ouvert aux "détails" du règlement, le ministre a précisé que sa décision était finale.

TRUDEAU

(Suite de la première page)

sept voix n'ajouteraient pas grand-chose à la crédibilité défaillante du gouvernement Trudeau dans ce dossier où huit des dix provinces du Canada, dont le Québec, sont opposées au projet de réforme fédérale.

Que dirait le Parlement britannique dont les députés soulignent déjà l'opposition de la majorité des provinces et la décision de la Cour suprême du Canada déclarant le projet Trudeau inconstitutionnel?

Par contre, si des dissidences de dernière heure venaient saper sa majorité, la défaite de la résolution constitutionnelle en Chambre donnerait lieu immédiatement au déclenchement d'une nouvelle élection fédérale.

Au départ

Examinons les chiffres. Au départ, Trudeau avait l'appui d'une large majorité des membres de la Chambre des communes, car le Parti libéral avait l'appui officiel du Nouveau Parti

démocratique. Seuls quatre députés néo-démocrates de l'Ouest (Saskatchewan) avaient exprimé leur dissidence.

C'est donc dire qu'un vote, lors de la reprise de la session la semaine prochaine, dans les anciennes conditions, se serait traduit par une impressionnante majorité de 68 voix.

Voici comment le décompte s'annonçait: POUR — libéraux, 144; conservateurs, 1; NPD, 29; total, 174. CONTRE — libéraux, 1; conservateurs, 101, NPD, 4, total, 106. Il y aurait eu une abstention chez les libéraux, celle de Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier. Selon la coutume, la présidente des Communes, Jeanne Sauvée, ne participe pas aux votes.

C'est donc dire que ce vote de 174 à 106 aurait bien placé le gouvernement pour se présenter à Londres.

Mais la situation est maintenant bien changée.

Autobus attaqué par des pirates, près de Montréal

MONTREAL (d'après UPC) — Deux bandits armés voyageant à bord d'un autobus Econoline ont obligé hier soir un autobus Greyhound, parti de Montréal vers New York, à quitter la route, ont volé les portefeuilles et les passeports des 28 touristes français qui s'y trouvaient, puis ont quitté les lieux avec l'autobus.

Le véhicule a été retracé plus tard, stationné en bordure de la route à environ deux milles de là, à quelque 15 milles au nord de la frontière américaine sur l'autoroute 15, a précisé un

porte-parole de la Sûreté du Québec. Les passeports avaient été laissés à l'intérieur du véhicule.

Le vol qui a rapporté à ses deux auteurs la somme d'environ \$4.000 s'est déroulé vers 10h. Les passagers ont été forcés de descendre de l'autobus, puis un des bandits en a pris le volant, suivi de son compagnon dans l'Econoline. Personne n'a été blessé.

Les passagers ont subi un court interrogatoire de la police avant de remonter à bord d'un autre autobus et filer vers New York.

Maintenant

La défection du NPD change complètement le portrait.

Les 144 voix libérales, avec l'appui assuré du conservateur albertain Bill Yurko, n'arriveraient qu'à dépasser les votes rassemblés de l'opposition de 135 voix par le mince chiffre de 10.

Dans un Parlement de 282 députés c'est une très petite majorité sur une question aussi importante qu'une nouvelle constitution.

C'est un signe évident qu'il y a quelque chose qui ne marche plus du tout.

Et s'il fallait que la dissidence de Louis Ducloux, le député libéral de Montmorency, soit suivie par d'autres dissidences, ce qui est loin d'être impossible dans la situation actuelle, le premier ministre Pierre Trudeau se verrait peut-être acculé presque au mur de la défaite.

On peut alors imaginer la réaction du Parlement britannique devant

une telle situation.

Non. Le projet Trudeau est en très sérieuse difficulté. Les grands airs de bravura des ténors libéraux ne peuvent rien changer à la réalité, les millions en publicité non plus.

La stratégie de Michael Kirby, directeur des relations fédérales-provinciales au bureau du premier ministre, l'automne dernier, n'était qu'une vaste illusion bureaucratique. Le premier ministre commence à s'en rendre compte. Il semble que ce soit lui qui doive ramasser maintenant les pots cassés de ce qui devait sembler, l'an dernier, une envrante aventure.

Trudeau, dans l'un de ses messages d'outre-mer, a parlé d'un appui éventuel du peuple au projet libéral lors des prochaines élections fédérales. Il a dit que son parti remporterait la palme haut la main.

Dans la situation actuelle, à moins que Trudeau ne change son fusil d'épaule, l'éventualité électorale dont il a fait état pourrait bien devenir une nécessité à court terme.

Les tapis Peerless chez Rochette

On parle beaucoup des tapis PEERLESS de ce temps-ci, c'est la « semaine médaille d'or ».

Les tapis PEERLESS, en vedette cette semaine, sont fabriqués avec la nouvelle fibre ANSO IV, à protection intégrée contre la saleté et garantis 5 ans.

Choix de tapis à motifs, ciselés ou unis.

Les tapis à motifs comportent un envers ULTRABAC de VORACEL, très résistant et pratiquement imperméable.

Rabais spectaculaires toute la semaine.

Pourquoi chez Rochette?

- Le service après vente est impeccable.
- Le personnel est spécialisé.
- Vous profitez de la garantie Rochette.

LA « SEMAINE MÉDAILLE D'OR », CHEZ ROCHETTE D'ABORD.



■ ÉMILIEN ROCHETTE

La maison du tapis à Québec

555, de la Couronne

529-4164

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM



CHARLES GIGUÈRE

VENTE DE FERMETURE

à la boutique
Charles Giguère
de Plaza Laval seulement

2750, chemin Ste-Foy (au sous-sol)

50%

DE REDUCTION
SUR TOUTE LA
MARCHANDISE
EN MAGASIN

**LOCAL
À LOUER**

BOUTIQUE



Charles Giguère
CONFECTION POUR HOMMES

PLAZA LAVAL SEULEMENT

2750, chemin Sainte-Foy (au sous-sol) 653-6243

La scène fédérale intéresse Léger

page A-3

Les durs Whalers pour le 1er match des Nordiques

pages C-1 et C-2



La dernière vedette des Nordiques

Même s'il n'a pas encore disputé un seul match "régulier" dans la Ligue nationale, Marian Stastny est déjà considéré comme l'une des grandes vedettes des Nordiques.

Bourassa opposé à l'achat d'Asbestos

page A-7

MRC: un référendum refusé à St-Sylvestre

page A-7



LE SOLEIL

Maintenant aux GALERIES de la CAPITALE
Ouvert le samedi 9h00 à 17h00

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

85e année, no 237

52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 6 OCTOBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85

Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Des vandales très précoces

\$100,000 de dégâts en 6 mois

par Lucien LATULIPPE

Initié au derby de démolition d'autos par son père qui l'amenait aux courses à Val-Bélair, de temps à autre, un adolescent de 14 ans a voulu mettre ses souvenirs en pratique. Il a entraîné sa sœur de 12 ans et son frère de 10 ans, ainsi qu'une autre fillette de 11 ans, dans des aventures qui durent depuis six mois et qui se solderaient par des dommages atteignant près de \$100,000.

Pris en flagrant délit dans le garage Montcalm Automobiles, de la 1ère Avenue, à Québec, en fin de semaine, le quatuor a raconté, hier, ses "parties de stock-car" dans plusieurs garages de Québec et des méfaits dans d'autres établissements.

Le trio de frères et sœur est le même qui avait causé des dommages de \$10,000 à des véhicules de la Laiterie Laval, sur l'avenue Industrielle, le 13 septembre, et de \$25,000 chez J.D. Chevrolet, une semaine plus tard.

L'enquête menée par la police de Québec a révélé que les méfaits chez Montcalm Autos étaient estimés à \$36,000. Plusieurs autos de modèles 1982 ont servi au "party". Des autos de clients y sont aussi passées, ainsi que des véhicules usagés.

Les mêmes jeunes auraient aussi "œuvré", avec un malin plaisir, dans le garage Universel Autos, sur la 1ère Avenue, chez Turmel Autos, sur la rue Dorchester, et chez Giguère Autos, sur le boulevard Hamel. Ils ont reconnu être allés au même endroit à plusieurs reprises.

Torche à acétylène

Selon la police, le même groupe de jeunes s'est aussi introduit par effraction aux Industries Fortier, sur la rue Dorchester, pour y faire des dommages de \$2,500. On précise que le garçon de 10 ans s'est servi d'un chalumeau à acétylène pour découper le métal et pouvoir piller la caisse de certaines machines distributrices de liqueur.

Sont aussi à leur crédit des méfaits dans une maison de plusieurs étages en construction sur la 1ère Avenue, dans la gare du Canadien National, sur le boulevard des Capucins, et dans la Boulangerie Lapointe, sur la 8e Rue.

A ce dernier endroit, les jeunes malfaiteurs ont détruit toute une cuisson de pain et ils ont aussi cassé de nombreux oeufs. A la même occasion, ils auraient lancé des oeufs à des femmes qui passaient à pied sur le trottoir. L'un d'eux a de plus reconnu avoir attrapé un "jogger" à la tête avec un caillou.

Les frères et sœur seraient les enfants d'une femme qui a été abandonnée par son conjoint. Aux policiers qui font enquête, le meneur de groupe a refusé de promettre de ne pas recommencer. Comme les fois précédentes, ces quatre jeunes ont été confiés au directeur de la protection de la jeunesse à Québec.

Sommaire

Annonces classées D-7 à D-17
Arts et spectacles D-4 à D-6
Bandes dessinées D-6
Bridge D-14
Carrières et professions A-13
Décès D-19
Economie-finances B-5 à B-8
Feuilleton D-4
Horoscope D-17
Information régionale A-7 à A-9
Mode B-3
Monde D-1 à D-19
Mot mystère D-7
Mots croisés D-13
Où aller à Québec D-6
Patron D-12
Pierre Champagne A-12
Télévision D-4

météo

Ennuagement progressif. Demain: nuageux avec averses.

détails, page D-15



Le Soleil, Reynold Lavoie

Les adieux de Ben Morin

Le maire de Sainte-Foy, M. Bernardin "Ben" Morin, n'a pu retenir ses larmes, hier soir, en faisant ses adieux à la politique municipale et au conseil de ville où il a siégé 18 ans dont huit à la mairie.

nouvelle à la page A-9

L'étiquetage des prix restera obligatoire

par Robert FLEURY

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Les prix continueront d'être indiqués individuellement sur tous les articles vendus au détail. C'est ce qu'a indiqué le ministre délégué à l'habitation et à la protection du consommateur, M. Guy Tardif, en annonçant qu'il recommanderait au Conseil des ministres de sanctionner l'article 223 de

la loi de protection du consommateur dont la mise en vigueur avait été retardée lors de la mise en application de la loi 72, le 30 avril 1980.

Cet article stipule "qu'un commerçant doit indiquer clairement et lisiblement sur chaque bien offert en vente dans son établissement ou, dans le cas d'un bien emballé, sur son

Voir A-2, ÉTIQUETAGE

A Saint-Raphaël

Une victoire des parents

par Gilles PEPIN

du bureau du SOLEIL

LEVIS — La contestation des parents de Saint-Raphaël de Bellechasse, qui durait depuis le début de septembre, donne enfin des résultats. Leurs 71 étudiants de niveau secondaire I et II ne seront pas transférés à Saint-Charles, puisque la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric a définitivement accepté, hier soir, que l'école secondaire de Saint-Raphaël soit rouverte. La rentrée aura lieu dans les jours prochains.

Les 265 enfants de niveau primaire dans cette localité, après avoir été retenus aussi dans leur foyer pour donner plus de force aux revendications des parents, rentreront en classe possiblement demain matin. La préparation des locaux et des horaires de cours sera plus longue d'un jour ou deux dans les trois classes du secondaire.

La résolution de la commission scolaire régionale a été prise par le comité exécutif. Celui-ci en avait reçu le mandat du conseil des commissaires, le 21 septembre dernier, à la condition que l'enseignement secondaire à Saint-Raphaël pour les seuls enfants de cette localité n'entraîne ni une augmentation de coût ni une diminution de service sur le territoire du bas de Bellechasse.

Les parents de Saint-Raphaël, qui étaient encouragés dans leur détermination par un appui informel de certains représentants du ministère de l'Éducation, sont conscients d'avoir gagné une grosse bataille. Le transport des étudiants de plusieurs paroisses vers une seule école était au centre de leur argument. "À l'avenir, la commission scolaire devra surtout penser à investir le plus possible dans le milieu où sont les enfants, plutôt que dans le transport et la construction d'écoles", a déclaré de nouveau hier soir la présidente du comité d'école, Mme Nicole Michaud.

Compromis

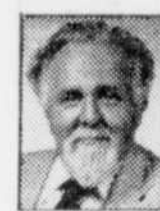
La solution qui a été acceptée en

est une de compromis, parce que les 34 étudiants de secondaire I et les 37 autres de secondaire II de Saint-Raphaël étaient trop nombreux pour former deux classes et pas assez pour quatre classes. Il y aura donc un groupe de secondaire I, un groupe de secondaire II et un groupe de secondaire I et II. Ce sera la première fois que la Commission scolaire Louis-Frédéric aura une classe à deux niveaux d'enseignement. Le ministère de l'Éducation a donné rapidement

l'autorisation et a même donné un budget additionnel.

Un porte-parole des quelque 60 parents venus à Lévis, hier soir, a offert une collaboration pour que l'affectation de l'école soit terminée le plus vite possible. Car il est déjà prévu que vendredi et lundi prochains seront des journées pédagogiques sur le territoire. De sorte que si l'école n'est pas prête jeudi, elle n'ouvrira que mardi prochain.

Trudeau aura-t-il assez de votes aux Communes?

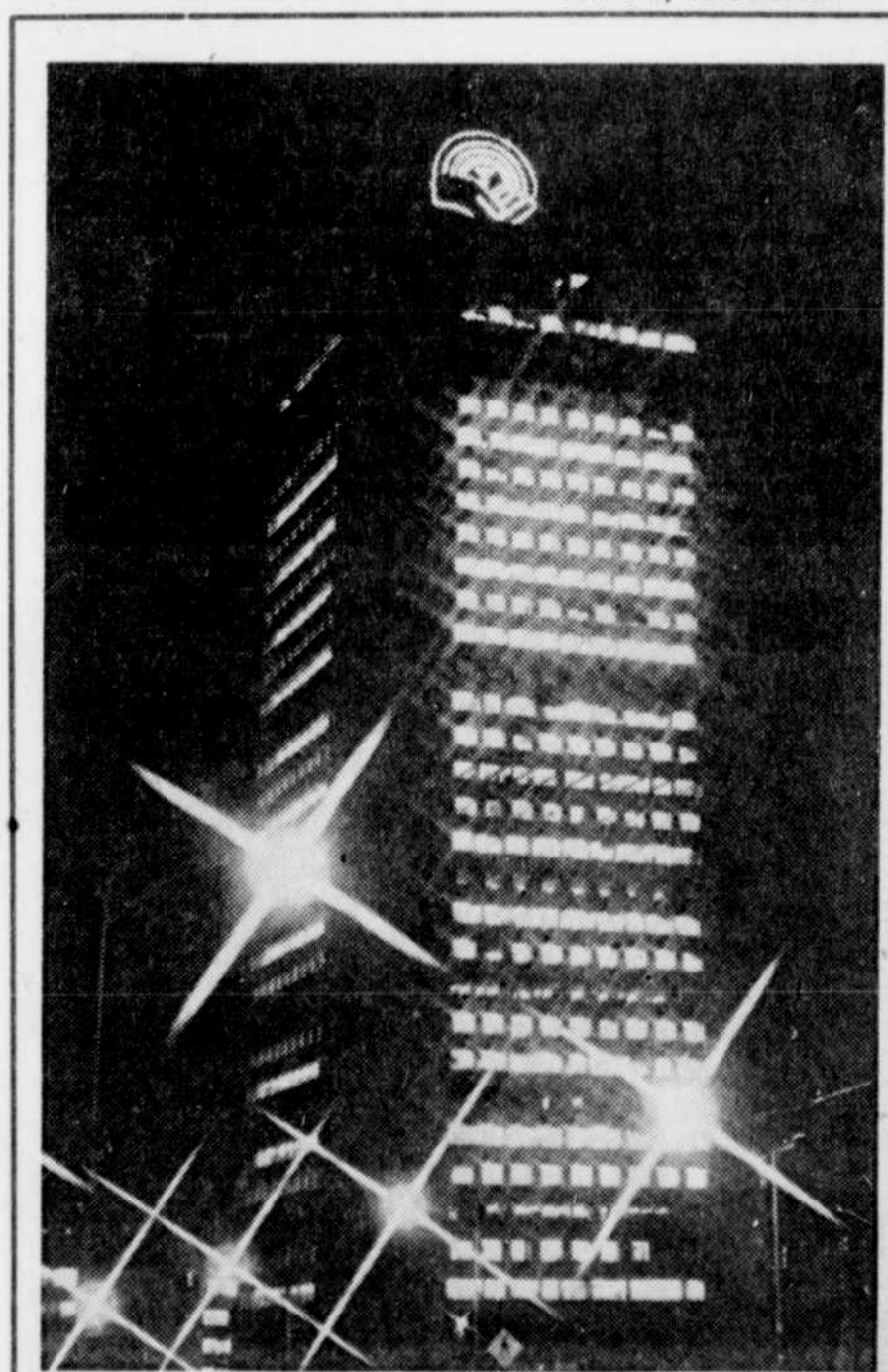


richard daignault
à Ottawa

député du Parti libéral du Canada, Pierre Trudeau et ses ministres pourraient bien voir leur projet de réforme constitutionnelle adopté par une très mince majorité, ou peut-être même renversé.

Dans tout le charabia constitutionnel, on a oublié une petite chose bien simple. C'est que la majorité libérale au Parlement canadien, tout en étant manoeuvrable, n'est pas tellement large. Elle est même plutôt mince.

Une très mince majorité de six ou
Voir A-2, TRUDEAU



Le Soleil, Reynold Lavoie

La campagne de Centraide

Depuis hier soir, deux immenses symboles lumineux juchés sur le toit du complexe "G" rappellent aux Québécois que la 36e campagne annuelle de souscription de Centraide est en cours.

détails, page A-12

Au Québec, le détenu est traité inégalement (Marx)

par Pierre MARTEL

Dépendamment de leur lieu de détention, les citoyens québécois sont traités inégalement. Ainsi, si les conditions physiques de détention à la prison d'Orsainville sont parmi les meilleures, celles de la prison de Hull sont difficiles et celles de Parthenais sont intolérables.

A mi-chemin dans sa tournée de huit prisons provinciales, le critique



Herbert MARX

de l'Opposition en matière de justice à l'Assemblée nationale du Québec, le député Herbert Marx est déjà en mesure d'affirmer que les détenus sont victimes de grandes inégalités selon leur lieu de détention.

Après avoir visité successivement les prisons de Hull, Parthenais et Bordeaux, le député libéral de Darcy-McGee a visité lundi le Centre de détention d'Orsainville. Incidemment, c'est le seul endroit où les journalistes ont été admis à suivre M. Marx dans sa visite.

"Je ne suis pas surpris que les journalistes aient pu me suivre à l'intérieur du Centre de détention d'Orsainville. Jusqu'à maintenant, des quatre centres visités, c'est celui d'Orsainville qui présente les meilleures conditions physiques", de souligner M. Marx.

Jugement que le directeur adjoint de l'institution, M. Careau, devait confirmer au cours de la visite en soulignant aux journalistes que très peu de détenus d'Orsainville demandaient à être transférés dans d'autres centres de détention alors que beaucoup de détenus d'ailleurs demandaient leur transfert à Orsainville.

Améliorations

Il n'en reste pas moins que le député Marx a relevé plusieurs améliorations qui devraient être apportées au Centre de détention d'Orsainville.

Par exemple, on devrait améliorer les facilités de récréation, augmenter le nombre de livres à la bibliothèque,

faciliter les visites de l'extérieur et aménager un plus grand nombre d'ateliers de travail.

Quant au traitement humain accordé aux détenus, le critique de l'Opposition officielle en matière de justice ne veut pas trop s'avancer. "Pour être en mesure de me prononcer avec justesse, il faudrait que je vive quelques jours avec les détenus", dit-il.

Ressources

Jusqu'à maintenant, ce qui frappe M. Marx, c'est le manque de ressources. "À chaque endroit, j'ai senti que les dirigeants de centres de détention veulent faire davantage pour améliorer le sort des détenus. Mais, ils n'ont pas les ressources", commente-t-il.

"Déjà, j'ai réussi à constater que le manque de ressources empêche de réhabiliter réellement les détenus. Tout ce qu'on réussit à faire, c'est de "parquer" des gens", affirme le député de Darcy-McGee.

A la lumière de conversations avec des détenus, l'homme politique se demande pourquoi, pour certains types de travaux, les détenus ne reçoivent pas le salaire minimum.

Au cours des prochains jours, le député Marx compte visiter les prisons de Trois-Rivières, de Montréal (Tanguay), de Sherbrooke et d'Amos. A la suite de quoi, il se lancera dans la rédaction d'un rapport qu'il compte soumettre à l'Assemblée nationale et au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avant la fin de l'année.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rétroscènes et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAULIEU (Benoît) — A Cabano, le 3 octobre 1981, à l'âge de 53 ans est décédé subitement M. Benoît Beaulieu, technicien principal pour le ministère des Transports, époux de Mme Andrée Desrosiers. Il demeurait au 26A rue Villeneuve, Cabano, et autrefois à Ste-Flavie. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 15h. Départ du funérarium.

J.W. Lévesque Ltée 179 Commerciale Cabano

à 14h45 pour l'église St-Mathias de Cabano et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants André, René et Bernard, sa belle-mère Marie-Jeanne Desrosiers, ses frères et sœurs M. et Mme Gérard Beaulieu (Marthe Smith), M. et Mme Roland Beaulieu (Rose-Alma Fournier), M. et Mme Paul-Emile Beaulieu (Florence Morin), M. et Mme Georges Beaulieu (Jacqueline Morissette), M. et Mme Gonzague Beaulieu (Marielle St-Laurent), M. et Mme Jean-Baptiste Dionne (Thérèse Beaulieu), M. et Mme Rosario Potvin (Alice Beaulieu), M. et Mme Lucien Sénéchal (Cécile Beaulieu), M. et Mme Léa Gagnon (Anne-Marie Beaulieu), Mlle Rita Beaulieu, M. et Mme Roger Hébert (Noëlle Beaulieu), ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme François Desrosiers (Lucille Roy), M. et Mme Zéphirin Desrosiers (Marie-Paule Roy), Mme Jean-Marc Desrosiers (Félix Côté), Mme Emélie Desrosiers (Noëlle Dufour), Mme Madeleine Desrosiers (Bouillon), M. et Mme Maurice Desrosiers (Gérardine Lévesque), Mme Bernadette Desrosiers (Léopold Jean), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 845-2883.

BOUCHARD (Réal) — A Valcartier, le 3 octobre 1981, à l'âge de 28 ans, est décédé subitement M. Réal Bouchard époux de Mme Andrée Bouchard. Il demeurait à Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 16h. Départ de la résidence funéraire Marcel Guillemette rue Fortin.

St-Tite-Des-Caps à 15h50 pour l'église de Ste-Tite-Des-Caps et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses parents M. et Mme Augustin Bouchard, ses beaux-frères et belles-sœurs Aurèle (Loraine Robitaille), Denise (Jacques Guérin), Suzanne (Gilles Ferland), Lise (Alain Lachance), Raymond (Nicole Asselin), Sylvie (Richard Fortin), Carole, Daniel Boudreau (Solange Sall-

lant), Roger Boudreau (Mireille Morency), ses neveux et nièces Lucie, Steve, Jeannot, Annie, Maxime, Claudiane et Yan ainsi que plusieurs oncles, tantes et amis.

CHANDONNET (Thérèse Poirier)



A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 4 octobre 1981, à l'âge de 55 ans, est décédée dame Thérèse Poirier, épouse de M. François Chandonnet. Elle demeurait au 71 rue Sylvio Courville. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 octobre, à 14h. Départ de la résidence funéraire F.X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville.

à 13h50 pour l'église de Courville et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants André, René et Bernard, sa belle-mère Marie-Jeanne Desrosiers, ses frères et sœurs M. et Mme Gérard Beaulieu (Marthe Smith), M. et Mme Roland Beaulieu (Rose-Alma Fournier), M. et Mme Paul-Emile Beaulieu (Florence Morin), M. et Mme Georges Beaulieu (Jacqueline Morissette), M. et Mme Gonzague Beaulieu (Marielle St-Laurent), M. et Mme Jean-Baptiste Dionne (Thérèse Beaulieu), M. et Mme Rosario Potvin (Alice Beaulieu), M. et Mme Lucien Sénéchal (Cécile Beaulieu), M. et Mme Léa Gagnon (Anne-Marie Beaulieu), Mlle Rita Beaulieu, M. et Mme Roger Hébert (Noëlle Beaulieu), ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme François Desrosiers (Lucille Roy), M. et Mme Zéphirin Desrosiers (Marie-Paule Roy), Mme Jean-Marc Desrosiers (Félix Côté), Mme Emélie Desrosiers (Noëlle Dufour), Mme Madeleine Desrosiers (Bouillon), M. et Mme Maurice Desrosiers (Gérardine Lévesque), Mme Bernadette Desrosiers (Léopold Jean), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 845-2883.

CHABOT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 4 octobre 1981, à l'âge de 78 ans et 2 mois, est décédé M. Paul Chabot, époux de Mme Léa Coriveau. Il demeurait à St-Raphaël, comté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 15h30. Départ du salon funéraire Roy et Rouleau Inc. St-Raphaël.

à 15h15 pour l'église de St-Raphaël et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, plusieurs petits-enfants, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs. Direction des funérailles Roy et Rouleau Inc. Armagh Comté Bellechasse.

DE HOSTOS (Dorothée Moreau)



A Tampa, Floride, le 2 octobre 1981, à l'âge de 51 ans, est décédée subitement dame Dorothée Moreau, épouse de Dr Gustavo A. De Hostos, consul honoraire de la République Dominicaine à Québec. Les funérailles

auront lieu mercredi 7 octobre à 14h. Départ du funérarium de la salle municipale de Ste-Marguerite de Dorchester rue St-Jacques, à 13h45 pour l'église de Ste-Marguerite et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants Gustavo Jr., Maria et Carlos, sa mère Mme Eva Moreau, ses frères et sa sœur M. et Mme Benoît Moreau, M. et Mme Jean-Paul Moreau, M. et Mme Motcalm Pomerleau (Yolande), M. et Mme Réal Moreau, M. et Mme Antoine Moreau, M. l'abbé Bernard Moreau (p.m.e.), M. et Mme Patrice Moreau, M. et Mme Clément Moreau, ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la maison Edgar Mercier & Fils Inc. Ste-Marie-de-Beauce.

DESROCHES (Jean-Marie) — A Québec, le 5 octobre 1981, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean-Marie Desrosches, retraité du ministère des postes, époux de Mme Jeanne Bouliane. Il demeurait au 45 Colombyère ouest, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée 6450 bd. Henri-Bourassa Charlesbourg

à 9h45, pour l'église St-Albert-Le-Grand, et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Michelle (André Lefebvre), Jean-Pierre (Jocelyne Hamel), Jacques (Françoise Pelletier), Louis, son petit-fils, Sébastien Lemieux, ses sœurs, Françoise (N. Lachance), Françoise (R. Bérubé), Marcelle (B. Beaulieu), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 529-3371.

HUDON (Célestine Godin) — A Metabetchouan, le 4 octobre 1981, à l'âge de 83 ans et 4 mois, est décédée dame Célestine Godin, épouse de M. Damase Hudon, demeurant au 47 St-Jean-Baptiste à Metabetchouan. La dépouille mortelle est exposée à la maison

Desbiens & Frères Inc. 9 de la Gare Metabetchouan

Les funérailles ont eu lieu mardi 6 octobre à 15h, en l'église de Metabetchouan, et l'inhumation au cimetière paroissial. Direction des funérailles: Desbiens et Frères Inc., Metabetchouan. Madame Hudon laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Robert (Lucette Cloutier) de Chicoutimi, Monique de St-Jérôme de Terrebonne, Jean-Pierre (Danielle Pineault) de Chicoutimi, Gilles (Henriette Gagné) de Chambly, Bernard (Carmen Noël) de Metabetchouan, Huguette (Normand Toutant) de St-Jean, Claudette de Québec, Suzanne (Gaston Martel) de Québec, plusieurs petits-enfants, ainsi que deux arrière-petits-enfants.

LE TITRE DES CAPS à 15h50 pour l'église de Ste-Tite-Des-Caps et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses parents M. et Mme Augustin Bouchard, ses beaux-frères et belles-sœurs Aurèle (Loraine Robitaille), Denise (Jacques Guérin), Suzanne (Gilles Ferland), Lise (Alain Lachance), Raymond (Nicole Asselin), Sylvie (Richard Fortin), Carole, Daniel Boudreau (Solange Sall-

tant), Roger Boudreau (Mireille Morency), ses neveux et nièces Lucie, Steve, Jeannot, Annie, Maxime, Claudiane et Yan ainsi que plusieurs oncles, tantes et amis.

CHANDONNET (Thérèse Poirier)



A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 4 octobre 1981, à l'âge de 55 ans, est décédée dame Thérèse Poirier, épouse de M. François Chandonnet. Elle demeurait au 71 rue Sylvio Courville. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 octobre, à 14h. Départ de la résidence funéraire F.X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville.

à 13h50 pour l'église de Courville et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants André, René et Bernard, sa belle-mère Marie-Jeanne Desrosiers, ses frères et sœurs M. et Mme Gérard Beaulieu (Marthe Smith), M. et Mme Roland Beaulieu (Rose-Alma Fournier), M. et Mme Paul-Emile Beaulieu (Florence Morin), M. et Mme Georges Beaulieu (Jacqueline Morissette), M. et Mme Gonzague Beaulieu (Marielle St-Laurent), M. et Mme Jean-Baptiste Dionne (Thérèse Beaulieu), M. et Mme Rosario Potvin (Alice Beaulieu), M. et Mme Lucien Sénéchal (Cécile Beaulieu), M. et Mme Léa Gagnon (Anne-Marie Beaulieu), Mlle Rita Beaulieu, M. et Mme Roger Hébert (Noëlle Beaulieu), ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme François Desrosiers (Lucille Roy), M. et Mme Zéphirin Desrosiers (Marie-Paule Roy), Mme Jean-Marc Desrosiers (Félix Côté), Mme Emélie Desrosiers (Noëlle Dufour), Mme Madeleine Desrosiers (Bouillon), M. et Mme Maurice Desrosiers (Gérardine Lévesque), Mme Bernadette Desrosiers (Léopold Jean), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 845-2883.

LACHANCE (Adélard)



A Québec le 5 octobre 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Adélard Lachance, époux de Mme Marie-Blanche Grondin. Il demeurait au 339, des Commissaires, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 14h. Départ du Funérarium St-Roch, 440, St-François est, à 13h50 pour l'église St-Roch et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme François-Xavier Lachance (Bérangère Jobin), M. et Mme Fernand Lachance (Rita Dompierre), M. et Mme Lorenz Lachance (Marie-Anne Noël), M. et Mme Leger Simard (Allene), M. et Mme Richard Lachance (Fleurbaey Janvier), Mme Huguette Lachance Bouchard, M. et Mme John Nash (Nicole), sa sœur, Mme Jeanne Dupré; son frère: René Roland Lachance, (Obit de Marie-Immaculée); ses 35 petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la Coop du Pied de la Falaise.

MAHEUX (Philippe) — A l'hôpital Laval, Ste-Foy, le 5 octobre 1981, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Philippe Maheux, employé du cimetière Belmont, fils de feu M. Roméo Maheux et de Mme Alice Boivin. Il demeurait sur la rue Gaudin, Val-Bélair. Les funérailles auront lieu jeudi, 8 octobre, à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1290 1ère Avenue

à 9h40 pour l'église de St-Jean Baptiste (rue St-Jean) Québec, et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre sa mère, sa sœur Mme Béatrice Jenkins, ses frères M. Gaston Maheux, M. André Maheux; son beau-frère M. Ernest Jenkins. Il laisse dans le deuil également plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée mardi, à 14h. Le foyer est ouvert de 14h à 17h, et de 19h à 22h. Jeudi, ouverture de 8h30. Pour renseignements: 529-9221.

MASSE (Iréenée) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 3 octobre 1981, à l'âge de 69 ans, est décédée M. Iréenée Massé, épouse de Mme Léona Boucher. Il demeurait à Mont-Carmel, comté de Kamouraska. Les funérailles auront lieu mardi, 6 octobre, à 16h. Départ du funérarium

Mus Pelletier 32 rue Notre-Dame Mont-Carmel

à 15h45 pour l'église de Mont-Carmel et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles et ses gendres: M. et Mme Charles Drapeau (Francesca), M. et Mme René

PICHETTE (Jeanne D'Arc Asselin) — A Québec, le 5 octobre 1981, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Jeanne D'Arc Asselin, épouse de M. Georges Pichette. Elle demeurait au 2032 Lemieux, Dubergier. Les funérailles auront lieu jeudi, 8 octobre 1981, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée

208 boul. L'Ormière Neuchâtel

à 13h40 pour l'église St-François-Xavier et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: George (Pierre D'Auteuil), Jean-Louis, Laurent, Louise (Gilles Lapointe), Luc (Carole Robitaille), Lucien (Lise Lapointe); ses petits-enfants: Nadine, Frédéric et Vincent; sa sœur: Mme Eva Veareault. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Association du diabète du Québec, 730 71e Rue est, Charlesbourg, G1H 1M4, tél. 623-5295. Pour renseignements: 529-3371.

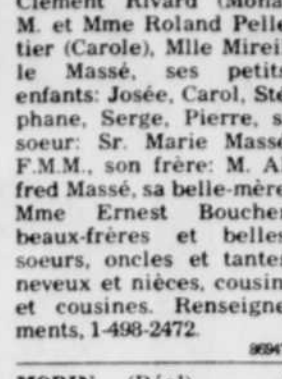
PERREAULT (Richard o.m.)



Au Lesotho, sud Afrique, le 3 octobre 1981, à l'âge de 50 ans, est décédé accidentellement le Père Richard Perreault, missionnaire de la Congrégation des Oblats. Outre sa communauté il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Perreault (Yvette Carmichael), Sr. Alice Perreault s.c., M. Fernand Perreault, Sr. Lise Perreault s.c., ainsi que ses neveux et nièces, Michel, Alain et Ginette Perreault, ses oncles et tantes, M. et Mme Charles Choquette, Mme Simonne Sénécal, Mme Juliette Perreault, Mme Yvonne Désilets, plusieurs cousins et cousines. Une messe sera célébrée en l'église St-Pierre Ile d'Orléans, jeudi 8 octobre 1981 à 20h. Le défunt n'étant pas exposé la famille se rendra à l'église une demi-heure avant la célébration pour recevoir les condoléances, le défunt étant inhumé au Lesotho. Un service sera chanté ultérieurement à Montréal. Pour informations F.X. Bouchard Inc. Tél. 663-9838.

POULIN (Adrienne Pascal) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 4 octobre 1981, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Adrienne Pascal épouse de feu M. Roger Poulin. Elle demeurait au 25 Mgr Déziel, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi 7 octobre à 14h en l'église de Beauport et de la au cimetière paroissial. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Parents et amis sont priés de se rendre à l'église 30 minutes avant l'heure des funérailles pour rencontrer les membres de la famille. Elle laisse dans le deuil ses enfants Louise (Jacques Doré), Jacques, sa sœur Marie-Luce Fradet, son frère Irénée Pascal, ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Charles-Henri Bertrand, Mme Juliette Poulin, M. et Mme Robert Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin, M. et Mme Benoît Poulin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison Wilbrod Robert Inc.

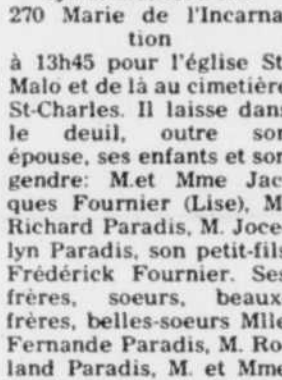
ROBITAILLE (Léopold Paul)



A l'hôpital Christ-Roi, le 4 octobre 1981, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Léopold Robitaille (Paul), époux de Mme Jeannette Lachance. Il demeurait au 124 Ave Plante, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 octobre, à 15h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270 Marie de l'Incarnation

à 14h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Marc (Pauline Robitaille), Yvon (Claire-Hélène Bouleau), Yvette (Raymond Sanfanton), Bibiane (Fernand Labrecque), Lucette (Clément Pellerin), Robert, Ann (Guy Richard), Ginette (Serge Couture), Gilles (Camille Vallée), Jeannine (Gaëtan Milhomme) et ses petits-enfants: Nancy, Dany, Manon, Martin, Sébastien, Steve, Pascal, Mireille Jean-François, Marie-Eve; ses frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: Sr. Marie-Paule Robitaille c.s.l., M. et Mme Raymond Brousseau (Thérèse), Mme Henri Robitaille (Jeanne Blais), Mme Maurice Robitaille (Jeanne Nadeau), Mme Rose Harvey, M. et Mme Gérard Lachance, Sr. Lucille Lachance c.s.l., M. et Mme Laurent Lachance, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon funéraire 17 et 19 heures.

TREMBLAY (Ginette Perron)



A l'hôpital de l'Enfant Jésus, le 4 octobre 1981, est décédée Mlle Ginette Perron-Tremblay, fille de M. René Perron et dame Marguerite Ramsay, demeurant 75 St-Edouard, Lévis. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 octobre 1981 à 14h. Départ de

Gilbert & Turgeon Limitée 58 avenue Bégin à 14h45 pour l'église de Christ-Roi et de la au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil outre ses parents, ses sœurs: Evelyn Perron-Mailloux et Sylvie Perron; un frère: Yves Perron; beau-frère: M. Benoît Mailloux; belle-sœur: Lise Ouellet-Perron; neveu: Laurent Mailloux; nièce: Rachelle Perron; son amie: Jeannine Miville-Deschênes; son ami: M. Louis Tremblay.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

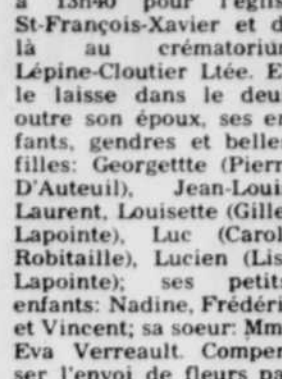
Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

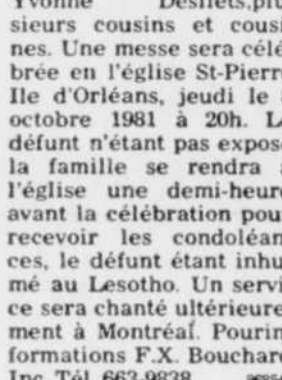
THOMPSON (James)



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

THOMPSON (James)



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

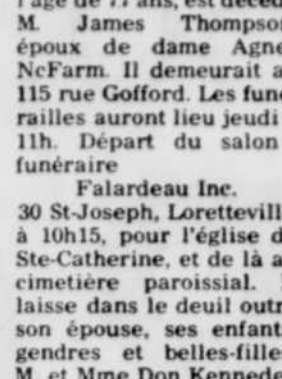
Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

THOMPSON (James)



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

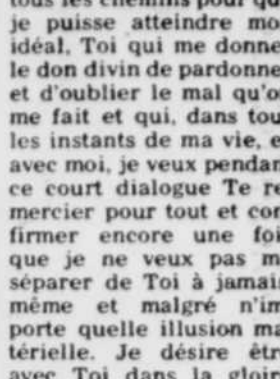
Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

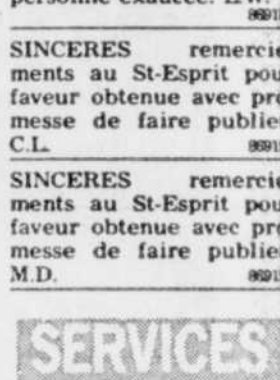
THOMPSON (James)



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 115 rue Gofford. Les funérailles auront lieu jeudi à 11h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30 St-Joseph, Loretteville



à 10h15, pour l'église de Ste-Catherine, et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Aaron Ne Erlyn (Agnes), M. et Mme Donald Campbell (Sheila), M. et Mme Gerald Thompson (Doreen), M. et Mme Raymond Campbell (Pat), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Katie, Mary, Tim, Marge (décédée), Frank, Lawrence, Elmer, Béatrice, ainsi que 12 petits-enfants.

THOMPSON (James) — A Shanon, le 5 octobre, à l'âge de 77 ans, est décédé M. James Thompson, époux de Mme Agnes McFarm. Il demeurait au 1

Selon Robert Bourassa

Erreur de perdre des millions pour l'Asbestos



Le Québec peut intervenir dans le dossier de l'amiante par le biais des réglementations, selon l'ancien premier ministre.

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Convenant que le gouvernement du Québec était politiquement mal pris et que le premier ministre Lévesque avait sans doute une difficile décision à prendre, M. Robert Bourassa a affirmé que ce serait probablement une erreur de "gaspiller" une centaine de millions de dollars pour prendre le contrôle d'Asbestos, une industrie en déclin dont l'avenir est totalement incertain.

D'autant plus, a encore affirmé M. Robert Bourassa, que le gouvernement du Québec peut intervenir dans le dossier de l'amiante par le biais des réglementations.

M. Robert Bourassa était l'invité de l'Association des assureurs-vie du Nouveau-Québec et s'adressait, hier soir, à une assistance nombreuse d'hommes d'affaires locaux. Aux côtés du conférencier, à la table d'honneur, se tenaient le député de Duplessis, M. Denis Perron, à sa droite, et le député de Manicouagan, M. André Maltais, à sa gauche.

Un peu plus tard en conférence de presse, M. Robert Bourassa a certifié que le gouvernement du Québec ferait mieux de prendre les \$100 millions destinés au rachat d'Asbestos pour la mise en valeur du Nouveau-Québec.

A ce sujet, l'ancien premier ministre de la province a affirmé que l'avenir des pays occidentaux passait par la mise en valeur et l'exploitation des régions nordiques et des océans. Et, à cet effet, il a convenu que les idées avancées par le maire de Schefferville, M. Charles Bégin, de faire de cette ville une plaque tournante de la mise en

valeur du Nouveau-Québec était une théorie plausible et pleine de bon sens.

L'Alberta de l'est

Parmi les longs propos du conférencier, il convient de retenir que M. Bourassa a longuement plaidé, chiffres à l'appui, pour une exploitation systématique et maximisée du potentiel hydroélectrique du Québec afin de vendre les surplus d'électricité ainsi générés aux Américains.

Développant le propos qu'il répète inlassablement depuis des années et que le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Duhaime, a repris à son compte il y a peu, M. Robert Bourassa a affirmé que le Québec pourrait être l'Alberta de l'est.

A ce sujet il a même prétendu que le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, lui aurait confié en privé qu'il échangerait volontiers "ses" sables bitumineux contre la Baie James.

Au chapitre de l'énergie et lors de la conférence de presse qui suivit, M. Robert Bourassa a noté que la volonté du ministre Duhaime de vouloir investir \$100 millions dans l'exploration pétrolière off shore au large de la Gaspésie et de l'île d'Anticosti était sans doute fondée.

A ce sujet et pour appuyer son argument, il a relevé deux choses: la première c'est que le gouvernement du Québec, à son initiative, avait accepté d'acquiescer au coût de \$25 millions l'île d'Anticosti précisément en raison des possibilités de trouver du pétrole dans les environs; la seconde c'est que le "patron" de la Soquip (Société québécoise d'initiative pétrolière), M. Pierre Martin, était un bonhomme qui "avait la tête sur ses épaules" et qui méritait toute confiance dans la prise de telles décisions.

Et pour convaincre les journalistes présents, M. Bourassa a assuré que c'était sans doute une meilleure décision d'investir \$100 millions dans la

recherche pétrolière que dans le rachat d'Asbestos.

Les déficits budgétaires

Des propos fort nombreux du conférencier, il convient de mentionner que M. Robert Bourassa s'est montré fort inquiet des déficits budgétaires de M. Parizeau et que, au rythme où vont les choses, l'endettement de la province atteindrait les \$40 milliards d'ici à la fin du siècle.

Très en forme et très apprécié par son auditoire, il a affirmé que les états financiers de la province conduisaient le Québec à une situation d'impasse financière du même calibre que celle de la ville de New York, il y a trois ou quatre ans.

Refusant d'aborder les thèmes constitutionnels, M. Bourassa a soutenu l'attitude du gouvernement Lévesque face aux syndicats de la fonction publique et noté qu'il n'était pas possible de céder devant les exigences des dirigeants syndicaux sans remettre totalement en question le consensus social.

Des thèmes plus régionaux, M. Bourassa a soutenu la position du gouvernement actuel en expliquant qu'il était impossible de céder face aux exigences de Terre-Neuve et d'ouvrir le contrat de Churchill Falls.

Il n'était pas question, non plus, de céder aux exigences du gouvernement fédéral et accepter l'ouverture d'un corridor au Québec pour le transport de l'électricité terre-neuvienne.

Toutefois, M. Robert Bourassa a fait une suggestion pour dénouer la crise entre les deux provinces; que Terre-Neuve et Québec s'associent pour mettre en valeur le riche potentiel hydroélectrique du Labrador et de la Basse-Côte-Nord et vendre les surplus aux États-Unis. Et que, dans une telle entente, Québec tienne compte du manque à gagner des Terre-Neuviens dans l'exploitation de Churchill Falls.

Référendum sur les MRC, refusé à Saint-Sylvestre

par

Anne-Marie VOISARD

SAINT-SYLVESTRE

— Forts d'une pétition de 208 noms, un groupe de contribuables de la paroisse de Saint-Sylvestre, à l'extrémité sud du comté de Lotbinière, ont tenté, mais en vain,

hier soir, de faire fléchir leur conseil municipal. Le maire, Yvon Labonté, reste muet. Un conseiller, Jules-Aimé Vachon, dit: "Un référendum? Pas besoin. Le conseil a déjà décidé".

Au centre du litige: la

future MRC (municipalité régionale de comté). Les gens de Saint-Sylvestre resteront-ils attachés à Lotbinière, comme le veut le conseil municipal? Pourquoi ne deviendraient-ils pas des Beaucerons?

Pétition amputée

Une soixantaine de contribuables, pour la plupart enclins à joindre la future MRC Nouvelle-Beauce, s'étaient rendus à l'assemblée d'hier soir. Ils ont eu la surprise d'apprendre de la bouche de la secrétaire-trésorière, Céline Labonté, que leur pétition n'était plus de 208 noms, mais de 94 noms seulement. Sur recommandation unanime du conseil municipal, a-t-on dit, les noms des personnes qui ne sont pas propriétaires ont été rayés de la liste. Cela exclut

automatiquement toutes les femmes qui ont signé au nom de leur mari. Plus encore, seuls les payeurs de taxes, résidant dans la paroisse, ont vu leur nom conservé sur la liste. Sur 494 contribuables, Saint-Sylvestre compte plusieurs propriétaires de chalets ou de terrains. "Une bonne moitié", affirme Germain Leblond, directeur du centre d'accueil de Saint-Sylvestre et porte-parole des contribuables devant le conseil municipal. L'autre "moitié" se consacre à l'agriculture et c'est ce qui motive la décision du conseil municipal de rester dans Lotbinière, un comté essentiellement agricole.

L'Expo de St-Agapit

"Ce n'est pas de l'entêtement", a dit le conseiller Vachon, qui place en tête de liste des raisons qui motivent son choix: l'Expo de Saint-Agapit.

Du côté des contribuables qui optent pour la Beauce, on parle du sentiment d'appartenance. Saint-Sylvestre est située à 55 kilomètres de Sainte-Croix, siège de la future MRC. La route, non asphaltée par endroit, est étroite, sinueuse, donc difficile d'accès l'hiver. La distance entre Saint-Sylvestre et Sainte-Marie de Beauce n'atteint pas 20 kilomètres. C'est cette route, de construction récente, qu'empruntent tous les jeunes du secondaire pour aller à l'école à Sainte-Marie plutôt qu'à Saint-Agapit. Cela correspond d'ailleurs au vœu des parents.

Les services

En plus des écoles, M. Leblond a cité toute une liste de services que les citoyens vont actuellement chercher en Beauce, plutôt que dans Lotbinière. Le ministère du Travail a son centre de la Main-d'œuvre en Beauce. Il y a aussi le bureau de l'aide sociale, le département de santé communautaire, le centre local de services communautaires et même les téléphones qui se font sans frais d'interurbains.

Tous ces arguments n'ont pas l'air d'atteindre le conseil municipal. Quand le maire Labonté a jugé que la discussion avait assez duré, le conseil ne s'est d'ailleurs pas gêné pour poursuivre sa réunion, dos à l'assemblée. Tranquillement, les contribuables se sont levés et ont quitté la salle.

La production cessera durant une semaine à la mine Carey

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Le producteur d'amiante "Carey Canada Inc." cessera toute production pendant une autre semaine, du 19 au 24 octobre, à sa mine de Tring-Jonction, afin de réduire ses inventaires.

La compagnie avait fermé ses installations pendant une semaine en août dernier à cause de l'accumulation de la fibre. Au cours des derniers mois, elle avait procédé à la mise à pied d'une centaine de travailleurs dont 70 en juin dernier lorsqu'elle avait réduit la semaine de travail de six à cinq jours, pour ralentir la production.

Société Asbestos Ltée

Par ailleurs, les 1.500 employés de la Société Asbestos Ltée, dans la région de Thetford, sont en chômage depuis hier pour une période de 15 jours. Ils seront mis à pied, de façon intermittente, pendant cinq autres semaines avant la période des Fêtes, soit du 9 au 22 novembre et du 14 dé-

cembre au 3 janvier. Ces arrêts de travail dans les trois mines exploitées par la compagnie sont dus à la mévente de la fibre. Les entrepôts sont pleins.

Avec ces nouveaux arrêts de production, les 1.500 mineurs auront perdu 15 semaines de travail en moins d'un an. Pour 800 parmi eux, la période de chômage aura été de 20 semaines. Trois cents autres ouvriers figurent sur les listes d'attente.

Johns-Manville

La situation n'est guère plus reluisante chez le producteur le plus important "Johns-Manville Canada Inc.". Ce dernier a mis à pied une centaine d'ouvriers, vendredi dernier, à sa mine d'Asbestos, dans l'Estrie, portant ainsi à 600 le nombre d'employés congédiés depuis un an. Pour baisser ses inventaires, cet employeur a procédé à quatre arrêts de production d'une semaine depuis le début de 1981. Ces mises à pied temporaires ont touché 1.800 personnes.

Notre robe de laine et son manteau

Quand la laine se tisse avec douceur, que les carreaux s'enchaînent avec subtilité et que les coloris défilent l'harmonie, la robe-chemisier devient votre partenaire d'un automne chaleureux. Brinde de cuir sous col et pli creux au devant. Pour sortir au grand jour, son manteau bayadère bord à bord et son bonichon, emmailles d'acrylique. De 6 à 14, dominante de vert ou de bleu.

Salon Jade

PLACE LAURIER
ATRIUM
5555, 3e Avenue ouest
(continuité de l'avenue du Colisée)
Charlesbourg

Ste1Foy DATSUN

lance la voiture de l'année

Le summum en fait de voiture familiale. Traction avant, confort pour 5 passagers, disponible en 2 et 4 portes avec hayon.

LA STANZA 1982

VENEZ VOIR ET ESSAYER LA VOITURE DE L'ANNEE CHEZ

Ste1Foy DATSUN

"Le numéro 1"

2060, BOUL. CHAREST OUEST
PARC JEAN-TALON NORD
681-7371

Pour lui De la classe, de la race, l'allure cavalière

234\$ Haute: cuir brun ou naturel
198\$ Mi-jambe: cuir kaki ou naturel

Faites cavalier seul Simard & Voyer

Galeries de la Capitale, Place Québec, Place Ste-Foy, Place Laurier, Galeries Chagnon, Place Fleur de Lys

L'ÉLÉGANCE PORTE LE NOM SIMARD & VOYER